



Ville de Rognac

Conseil Municipal du 18 décembre 2014

Mr Le maire : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous.

Appel effectué par Mr Guillaume.

Comme d'habitude conformément à la loi du 13 août 2004 relatives aux responsabilités des libertés locales, je vous propose de désigner la secrétaire de séance à main levée et non pas par un vote.

Donc, je vous propose de désigner notre institutrice : Mme Millancourt comme secrétaire. Pas d'autre candidat ? Mme Millancourt vous êtes secrétaire.

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 06 novembre 2014. Des questions ? Pas de questions. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Nous passons à l'ordre du jour.

Mr Molino : Pardon ! En parlant de l'ordre du jour justement, je voulais avant de démarrer la séance, je voulais savoir parce que lors de la commission des finances à laquelle Mme Lucchini n'a pas pu assister, il était prévu qu'on parle ce soir à l'ordre du jour justement de la location de la salle de la place St Jacques. Vous l'avez également annoncé dans le flash info que j'ai sous les yeux. Comment se fait-il que ça a été retiré de la...

Mr Le Maire : Parce qu'il y a une erreur matérielle donc on l'a retirée, sur la « délib ». Donc on l'a retirée on la repassera en janvier.

Mr Molino : D'accord mais on est un peu surpris par le prix ! C'est le prix ou pas ?

Mr Le Maire : Oui entre autre !

Mr Molino : D'accord ! On trouvait que c'est un peu élevé quand même ! Même beaucoup ! Enfin pour que les gens le sachent ; parce que tout le monde n'est pas forcément au courant ; c'était 1500€ la location de la salle du Bastidon sur la place St Jacques. C'était un peu...

Mr Le Rudulier : C'était l'erreur matérielle donc ça n'est pas le prix de la location.

Mr Molino : D'accord ! Donc en plus comme ça se dit dans Rognac.

Mr Le Maire : Les nouvelles vont vite. Ce n'est pas encore passé en conseil municipal mais les gens savent tout.

Mr Molino : Ils avaient l'info !

Mr Le Maire : On ne pourrait pas savoir combien on va toucher dans 2 ans...?

Mr Molino : Je ne suis pas Mme Soleil. Mais enfin...

Mr Le Maire : Apparemment il n'y a que celle-là parce qu'il y en a une autre qui vous a été distribuée pour la mise à disposition mais celle-là n'a pas été relevée par contre.

Mr Molino : Si je voulais en parlais mais voilà ça a été rectifié, pas de problème. Merci !

Mr Le Maire : Donc nous passons à l'ordre du jour. La première question c'est une intervention à la demande de Mr Chiaramonte.

Mr Chiaramonte : Mr Le Maire, Mmes et Mrs les élus, Mmes et Mrs, ce soir c'est avec émotion que je participe à mon dernier conseil municipal. En effet dès demain je remettrai ma démission de mon poste de conseiller municipal. Cette décision a été mûrement réfléchi et pour différentes raisons, je me dois de tourner la page. Tout d'abord il s'agit d'une question de santé. Aujourd'hui je n'ai plus force nécessaire pour mener de front mes diverses obligations. La mission que nous a confié un grand nombre de rognacais est importante, et quitter une équipe n'est pas chose facile. D'autant plus que des liens d'amitié se sont noués. Je remercie mes 6 collègues ainsi que le reste de l'équipe pour cette aventure humaine très enrichissante au sein de l'équipe « agir ensemble pour Rognac ». depuis plus de 10 ans j'interviens avec passion dans la vie associative et mon entrain politique était à mes yeux une suite logique pour participer à l'intérêt général. Je sais que le succès irrite et si on ne peut pas plaire à tout le monde, mon engagement politique ne servait pas une ambition personnelle mais au contraire l'envie de bien faire pour mes concitoyens et ma ville que j'affectionne. A mon grand regret mon espoir de pouvoir concilier une fonction de bénévole et de conseiller municipal d'opposition fut vain. Sans doute ai-je été naïf. En quittant mes fonctions d'élus j'espère pouvoir œuvrer avec plus de sérénité pour préserver le millier d'adhérents d'Atlas et les 47 personnes qui y travaillent. Je me mets donc plus qu'à leur service et redeviens un simple bénévole proche de ses semblables qui a pour seule prétention d'être un humaniste, resté humble, juste un homme simple. Je souhaite à Isabelle Collier qui me remplacera bientôt de poursuivre avec autant d'enthousiasme le mandat qui nous a été confié par nos concitoyens. Mr Le Maire, Mmes et Mrs les élus, Mmes et Mrs, merci de votre attention.

Mr Le Maire : Donc on prend acte ; on ne vote pas...

Voilà donc nous passons au 1^{er} rapport : c'est le compte rendu des décisions comme d'habitude, est ce que vous avez des éclaircissements à demander ?

Mr Egéa : Oui ! La 14 258. C'est la réalisation de films vidéo pour presque 10 000€. Je voulais savoir le service communication de la ville ne savait pas faire un film ?

Mme Millancourt : Le montage n'est pas réalisé par le service communication. Il faut un vidéaste qui fait ça. Il a le matériel professionnel qu'on n'a pas.

Mr Egéa : Ça fait 10 000€ pour un film de 10mns.

Mme Millancourt : C'est le budget après...

Mr Egéa : Le dernier conseil municipal, on nous a dit que les dotations de l'état allaient baisser. Qu'on aurait de moins en moins de moyens et là on dépense 10 000€ pour un film qui n'est certes pas nécessaire. Donc, on dépense des impôts qui se réduisent pour faire un film qui n'est pas nécessaire. Je trouve que...

Mr Le Rudulier : Excusez-moi de vous interrompre mais il y a des choses que je n'arrive pas à comprendre. Parce que quand on a supprimé les vœux du maire vous étiez les 1ers à dire « mais c'est ... » ; on ne m'entend pas. Pardon !

Mr Egéa : Mr Le Maire peut très bien faire ses vœux sans faire un film à 10 000€ ?

Mr Le Rudulier : Non ce n'est pas « un film à 10 000 € », c'est la cérémonie qui va être montée, premièrement. Et deuxièmement, c'est aussi pour informer la population des

actions qui ont été mises en œuvre et qui seront mises en œuvre, tout simplement. C'est de la transparence !

Mr Egéa : Vous avez déjà un journal qui sort quotidiennement pour informer toute la population.

Mr Le Rudulier : Mensuellement !

Mr Egéa : Mensuellement ! Tous les mois vous informez la population avec un journal qui n'est déjà pas donné ! Donc en plus vous faites un film. Et en une seule fois vous dépensez 10 000€.

Mr Le Rudulier : Est-ce que vous savez le % justement, de ces dépenses par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement Mr Egéa ? Je vous pose simplement la question.

Mr Egéa : Non mais même si infime comme % ...

Mr Le Rudulier : Alors c'est 0,00005 % des dépenses réelles de fonctionnement. Voilà !

Mr Egéa : Les petits ruisseaux font les grandes rivières et comme vous aurez besoin de trouver des budgets bientôt, puisque les dotations de l'état vont baisser là. C'est un moyen de faire des économies. Ça ne tient pas à grand-chose, je vous le dis !

Mr Le Rudulier : La motion, elle ne s'appliquait pas qu'à la commune de Rognac, la motion de soutien aux collectivités territoriales.

Mr Egéa : Non elle n'était pas que sur Rognac.

Mr Le Rudulier : Elle ne s'appliquait pas à la commune de Rognac.

Mr Egéa : Vous n'aurez pas de baisse de dotations ?

Mr Le Rudulier : On aura des baisses de dotations mais dans la motion on parlait des collectivités qui étaient en grande difficulté financière.

Mr Egéa : On avait très bien compris.

Mr Le Rudulier : D'autant plus que votre chef de file l'a voté 2 jours après au sein du conseil d'agglomération.

Mr Egéa : Tout à fait !

Mr Le Rudulier : C'est bien qu'il y a eu une amélioration dans votre...

Mr Molino : L'explication a été donnée !

Mr Egéa : A l'Agglopolême c'est mieux géré qu'ici !

Mr Le Rudulier : Oui, oui ! Bien sûr !

Mr Egéa : Et ça n'excuse pas de mettre 10 000€ dans un film dont on n'a pas besoin.

Mr Le Rudulier : Mais ça c'est votre avis ! ça n'est peut-être pas l'avis de la population.

Mr Egéa : Si vous posiez la question à la population, vous verriez qu'il n'y en a pas beaucoup qui seraient d'accord pour dépenser 10 000€ aujourd'hui. Surtout que l'année passée on a augmenté les tickets de cantine pour chercher des fonds et aujourd'hui on dépense 10000. Vous ne vous en souvenez plus ?

Mr Le Rudulier : Non on n'a pas augmenté les tickets de cantine. Là encore vous avez une inculture en matière de finance public qui me dépasse !

Mr Egéa : Non mais c'est facile d'insulter les gens.

Mr Le Rudulier : Sur les produits de service, écoutez-moi !

Mr Egéa : Chaque fois qu'on vous contrarie : on manque de culture...

Mr Le Maire : Non écoutez bien !

Mr Le Rudulier : Attendez ! Vous dites des choses qui sont une aberration !

Mr Egéa : Non ce n'est pas une aberration ! C'est vous qui êtes une aberration.

Mr Le Rudulier : Les produits de service liés à la cantine scolaire ont diminué. Donc ne dites pas qu'on a augmenté les tickets de cantine. Mais bien sûr !

Mr Egéa : Vous n'avez pas augmenté les tickets de cantine ?

Mr Le Maire : Non !

Mr Le Rudulier : On a mis en œuvre le quotient familial dans le cadre de la restauration scolaire. Il y a plus de 60% de la population qui a profité des diminutions par rapport au tarif unique. Mais enfin écoutez !

Mr Egéa : Les rognacais apprécieront.

Mr Le Rudulier : Ils ont apprécié.

Mr Egéa : Ils apprécieront !

Mr Le Rudulier : Ils ont déjà apprécié !

Mr Egéa : Ça c'est vous qui le dites !

Mr Le Maire : Il y a beaucoup plus de personnes qui payent moins aujourd'hui qu'avant.

Mr Egéa : On doit rencontrer que des personnes qui payent plus !

Mr Le Maire : Evidemment ceux qui payent moins ne vont pas se plaindre.

Mr Egéa : C'est bon ! 10 000€ pour vous faire plaisir encore !

Mr Le Rudulier : Non ! Je rectifie c'est 10 000€ pour informer la population Mr Egéa. Donc à un moment donné, vous vous plaigniez qu'il n'y avait pas les vœux du maire. « Tous les maires des environs font leurs vœux ».

Mr Egéa : Moi je ne me suis pas plaint qu'il n'y avait pas de vœux du maire.

Mr Le Rudulier : Ecoutez allez voir à Berre, à Velaux, dans les autres communes s'il n'y a pas des vœux, s'il n'y a pas des films qui retracent l'actualité de la commune.

Mr Egéa : Moi je paye mes impôts à Rognac.

Mr Le Rudulier : Bien sûr ! Et alors vous n'allez pas vous plaindre sur les impôts à Rognac à ce que je sache non ?

Mr Egéa : On se plaint toujours des impôts qu'on paye.

Mr Le Rudulier : Bien sûr mais vous n'avez pas à vous plaindre par rapport au taux.

Mr Egéa : Ça c'est facile le taux ne bouge pas mais les bases elles augmentent alors.

Mr Le Maire : Les bases elles n'augmentent pas qu'à Rognac.

Mr Le Rudulier : Alors les bases c'est l'état qui les augmente alors là encore rectifions ce que vous avez dit durant des mois en disant : « ils ont augmenté les bases ! ». Les bases c'est bien la loi de finance je vous l'apprends peut être qui annuellement qui revalorisent les bases, voilà.

Mr Egéa : Non vous ne m'apprenez rien ! ça impacte les revenus quand même !

Mr Le Rudulier : Pour mémoire en 2015, escompte de 0,9%. On peut déjà l'annoncer, il y aura une revalorisation des bases de 0,20%. Vous avez sans doute lu la loi des finances comme moi.

Mr Egéa : Donc vous aurez une augmentation des rentrées financières.

Mr Le Maire : Des questions ?

Mr Molino : Alors moi j'en ai plusieurs des questions. Concernant la 14 116. « Contrat de service Dialège avec EDF. Qu'est-ce que c'est que ce contrat « Dialège » ? C'est pas pour le montant c'est pour savoir de quoi il s'agit.

Mr Le Maire : Après l'autre ? Comme ça on cherche.

Mr Molino : La 14 272. Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification des bd Jaurès, Péri et de la rue Mireille. De quoi traite-t-il cet avenant même s'il est gratuit c'est savoir de quoi il s'agit, encore une fois.

Mr Le Maire : Pour l'avenant c'est sans doute la redéfinition du périmètre de traitement. Après ?

Mr Molino : C'était gratuit donc. C'était seulement une redéfinition du périmètre ?

Mr Le Maire : Oui parce qu'on l'a décalé mais il n'y a pas de coût supplémentaire. C'est la même surface qui a été traitée mais décalée.

Mr Molino : D'accord. La 14254, vie associative. « Convention d'objectifs et de moyens matériel et humains avec l'association V.T.T. "Les Détousqueurs" ».

Mr Le Maire : C'est ceux qui ont ouvert la course.

Mr Molino : Ah, la course des falaises !

Mr Le Maire : Je ne me souviens plus comment ils s'appelaient avant. Ils s'appelaient pas comme ça. Ils ont changé de nom.

Mr Molino : D'accord. C'est eux qui balisaient ?

Mr Le Maire : Oui !

Mr Molino : D'accord ! Je vois aussi 14 295. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la fourniture et pose d'un système de vidéo protection. Je suppose que c'est la 2^{ème} phase de la vidéo.

Mr Le Maire : Voilà !

Mr Molino : Est-ce que vous pouvez nous dire à combien on en est de maîtrises d'œuvre ? De la vidéo protection ? Parce que...

Mr Le Rudulier : De maîtrises d'œuvre ou d'assistance d'ouvrage ?

Mr Molino : Enfin d'assistance parce que oui on est bien d'accord.

Mr Le Rudulier : Parce que ça n'est pas la même chose !

Mr Molino : Oui la maîtrise d'œuvre c'est quelque chose de différent, je suis d'accord. Mais l'assistance pardon !

Mr Le Rudulier : En maîtrise d'œuvre, on est à 14 000€.

Mr Molino : En comptant ces 10 000€ ?

Mr Le Rudulier : Oui.

Mr Molino : La première fois ça nous avait coûté 14 000€ l'assistance ?

Mr Le Rudulier : Oui, absolument !

Mr Molino : D'accord.

Mr Le Maire : Parce qu'il y a déjà eu un gros travail qui a été fait par la police municipale sur le positionnement des caméras. Après il y a la technique mais ça la police municipale ne sait pas faire.

Mme Lambrechts : Est ce que l'on pourra avoir un jour l'emplacement des caméras pour savoir comment elles sont disposées ?

Mr Le Rudulier : Alors sur la 1^{ère} tranche, il n'y a pas besoin car vous les voyez quotidiennement. Mais sur la seconde, effectivement mais vous les aurez d'ici un mois. Puisque ça doit être validé quand même par la gendarmerie et la préfecture.

Mr Molino : La 14 289 ; et j'en aurai terminé avec cela ; Désignation Maître LANZARONE dans l'affaire qui intéresse la commune dans le dossier de Mme VAIRET. De quoi s'agit-il s'il vous plait ?

Mr Le Maire : Ce sont les personnes qui occupaient disons « illégalement », puisque c'était les locataires- gardiens de l'ancienne entreprise Coficiel. Et normalement

l'entreprise Coficiel aurait dû lorsqu'ils ont cédé, ils auraient dû aussi s'occuper de leurs locataires. Puisqu'ils avaient un logement de fonction.

Mr Molino : D'accord. Donc c'est la municipalité qui...

Mr Le Maire : On en a hérité on va dire.

Mr Molino : D'accord c'est la municipalité qui fait l'action ? Vous n'êtes pas en défense ? Vous êtes en attaque c'est ça ?

Mr Le Maire : « On est en attaque »...

Mr Le Rudulier : Au jour d'aujourd'hui, ils sont sans droit ni titre !

Mr Molino : Non mais c'est pas péjoratif quand je dis « attaque ». C'est simplement c'est vous qui êtes demandeur ?

Mr Le Rudulier : Absolument.

Mr Molino : D'accord. Et pour « Dialège », vous avez pu avoir le temps de regarder ?

Mr Le Maire : On va se renseigner sur ce que c'est mais bon...

Mr Molino : On aurait bien voulu savoir de quoi il s'agissait parce que... mais c'est pas le prix encore une fois. Parfait !

Mr Le Maire : Nous passons au rapport n°2 : INDEMNISATION A L'AMIABLE DES PREJUDICES ECONOMIQUES LIES AUX TRAVAUX SUR LA PLACE SAINT JACQUES – PROTOCOLES TRANSACTIONNELS. MME BAJEUX.

Mme Bajoux : Suite au projet d'aménagement du cœur de ville qui nous a permis d'améliorer la Place Saint Jacques notamment, nous avons mis en place une commission. Je ne vous rappelle pas la commission. Ça a été voté lors des différents conseils municipaux notamment de décembre 2013, 24 avril 2014 et 20 juin 2014. Donc on a mis en place une procédure avec un règlement. Nous avons élargi le périmètre que je tiens juste à rappeler. Je rappelle le périmètre ou c'est pas la peine ? Je vous le répète : Camille Pelletan, bd Jean Jaurès, place de la république, Gabriel Péri et rue Mireille. Donc il y avait au total 14 commerçants donc on leur a à tous déposé un dossier. A ce jour 6 commerçants ont déposé leur dossier. Il faut savoir et on retient qu'il fallait avoir une perte du CA de 10%. Les entreprises concernées sont la Boucherie-Charcuterie Pardigon ; Tabac-Presse-Jeux Valérie Boulanger ; Droguerie Bardonnanche ; Graziella Coiffure ; SARL Fastoche ; EURL Algan ; c'est le Vival, Casino.

Donc, ces entreprises ont formulé des demandes d'indemnisation et donc ça a été chiffré. L'expert-comptable ; on avait mandaté un expert-comptable qui avait été désigné par le conseil municipal. La dernière commission a été établie le 06/11/14. Tous ces commerçants ont été reçus par l'expert-comptable donc vulgairement parlant ils ont tous pu défendre leur « bout de gras », comme on dit. Ci joint le tableau avec les indemnisations. Concernant donc Mr Pardigon, l'indemnisation proposée à la commission c'est 9 987€. Le tabac presse Boulanger c'est 10 000€. La droguerie Bardonnanche c'est 4 493€. Coiffure Graziella 5 439€. SARL Fastoche 9 420€. Et Vival 7 961€. Voilà donc bien évidemment à la suite de ça, si les commerçants sont d'accord ; évidemment si c'est voté à ce jour au conseil ; ces commerçants s'ils acceptent l'indemnisation s'engage en contrepartie à ne pas entamer d'autres procédures contre la municipalité. Avez-vous des questions ?

Mme Lambrechts : Oui, j'ai des questions par rapport aux taux d'indemnisation qui sont proposés par rapport aux préjudices évalués par l'expert-comptable en relation avec ce que les commerçants avaient demandé. En général, sur les 3 premiers ça ne pose pas de gros soucis. Par contre pourquoi Mr Fastoche a mieux défendu « son bout de gras » que les autres, c'est la question.

Mme Bajoux : Il faut savoir qu'ils ont tous déposé des bilans sur 3 années. Donc il y a un calcul de perte du CA et la marge brute. Donc c'est un calcul. L'expert-comptable l'a calculé. Le commerçant en question s'est déplacé avec son comptable ou son expert-comptable. Voilà, donc après moi je ne suis pas dans les chiffres.

Mme Lambrechts : Donc lui on lui donne ce qu'il avait demandé au départ. C'est à dire 9 420€ alors que

Mme Bajoux : Ce sont les chiffres qui parlent. Je veux dire moi je ne les invente pas.

Mme Lambrechts : Oui mais c'est un peu étonnant quand même.

Mme Bajoux : Et bien écoutez, ça dépend du CA de tout en chacun. Il est à perte.

Mme Lambrechts : Et bien justement !

Mr Molino : Je comprends ce que dit Mme Lambrechts parce qu'en fait,

Mr Daret : L'expert-comptable a défini le préjudice à 37 703€ avec le comptable de la commission. Ce qui explique quand même qu'il maintienne les 9 420€ qu'il a demandé au départ. C'est l'entreprise qui les a demandés.

Mr Le Maire : C'est pas l'entreprise qui les a demandé, c'est le comptable qui compte tenu des chiffres qu'il avait, a demandé.

Mr Lambrechts : En même temps, le tabac-presse il a 25 000€ à priori de préjudice, il a 10 000€ d'indemnisation.

Mme Bajoux : Il faut savoir quand même que dès le départ la commission avait plafonné le remboursement à 10 000€.

Mr Egéa : Non mais c'est l'analyse de l'expert qui est étonnant là. Le gars il demande 9 000€ et l'expert dit « 37 000€ ». ça fait un drôle d'écart.

Mr Le Rudulier : Oui alors, il y a une explication quand même Mr,

Mr Egéa : C'est ça quand même qui est un peu étonnant.

Mr Le Rudulier : Je vais vous dire l'explication. Il y a eu une reprise de l'activité ; je parle de mémoire ; en janvier 2012. Donc il y a eu une rupture d'activité et il a fallu reconstituer un CA pluri annuel. Donc l'expert-comptable a pris des méthodes de calcul pour arriver à ce préjudice. Je rappelle quand même que la commission est composée d'un juge honoraire du tribunal administratif de Marseille et d'un juge honoraire de la cour d'appel d'Aix en Provence et c'est eux en fait qui ont le dernier mot sur le montant, ça c'est pour vous répondre sur le montant proposé par la commission. Le CM peut très bien dire : « non on ne suit pas la commission. Sachant quand même que s'il y a recours contentieux au niveau des commerçants, les juges honoraires sont quand même saisis. Ceux qui ont été mandaté sont saisis pour justifier de leur expertise. Donc

ça c'est pour expliquer en fait, le delta entre le préjudice estimé par le commerçant et les 37 703€, qui est, en fait, une reconstitution du CA. Ils ont transposé comme si l'entreprise Fastoche était en place depuis 3 ans voilà. Ce qui n'était pas le cas.

Mr Molino : Oui alors, moi j'ai une question concernant les propositions d'indemnisation et les discussions qu'ont pu avoir les experts comptables et les commerçants et de la commission. Est-ce que tous les commerçants ont reçu le rapport final de l'expert-comptable de la commission ?

Mme Bajoux : Oui !

Mr Molino : Alors j'ai pris le soin d'aller voir tous les commerçants.

Mme Bajoux : Enfin le jour même ils étaient déjà plus ou moins au courant.

Mr Molino : J'ai été voir les 6 commerçants. Il y a une personne, pour ne pas la citer Mme Gandelheid de Vival, qui me dit ne pas avoir reçu quoi que ce soit.

Mr Le Rudulier : Je sais qu'il y a un problème le désaccord entre Mme Gandelheid, la société Vival avec la commission. Notamment parce qu'effectivement elle a eu un stock qui a varié au vue de la perte du CA. Elle voulait intégrer la valeur du stock : 25 000€ dans le montant du préjudice. Ce que la commission a refusé en bloc et le président également, étant donné qu'il n'y avait plus d'équité de traitement par rapport aux autres commerçants. Ce qu'on a dit à Mme Gandelheid, c'est qu'elle pouvait très bien saisir le tribunal administratif si elle était contre la décision du juge et du président de la commission pour essayer d'obtenir plus d'indemnités. Ceci dit je rappelle que 99,9% des recours auprès du tribunal administratif malheureusement sont déboutés par le juge. Alors on lui a bien fait comprendre qu'elle avait très peu de chance d'avoir raison.

Mr Molino : Vous ne répondez pas tout a fait à la question que j'ai posée. Je dis simplement « est ce que tous les commerçants ont eu le rapport

Mr Le Rudulier : La réponse est oui ! Je l'ai même reçue avec Mme Bayeux pour lui lire les conclusions de l'expert-comptable.

Mme Bajoux : Oui nous l'avons reçue.

Mr Molino : Mais est-ce que vous lui avez transmis ce document parce qu'elle me dit ne pas l'avoir reçue. Je l'ai rencontrée cet après midi. Elle m'a montré tous les documents qu'elle avait. Les échanges de courrier, etc. Déjà elle me dit que les montants de 35 756€ ; et ça je l'ai vu de mes yeux ; que vous couchiez sur la demande de préjudice qu'elle a fait. Elle n'a jamais demandé ce montant-là.

Mr Le Rudulier : Elle a demandé combien ?

Mr Molino : 25 000€.

Mme Bajoux : Non ! Les 25 000€ c'est le surplus.

Mr Molino : Elle m'a montré le document.

Mr Le Rudulier : Non là je peux vous assurer. Je veux bien qu'on remette en cause la commission. Mais « 25 000€ » c'était le surplus qu'elle demandait par rapport à son stock.

Mr Molino : Et dans tous les documents qu'elle m'a montré contrairement à d'autres commerçants qui m'ont montré le rapport de la commission avec les explications, les différences de valeur estimée ou produite tout au moins, elle, elle ne m'a pas donné ce document. Alors ou elle ne l'a pas reçu.

Mme Bajoux : Excusez-moi Mr Molino mais je pense ; moi je suis retournée voir cette dame. Je lui ai demandé de reprendre contact avec son expert-comptable. Sa réponse a été : « non c'est bon ça ne sert à rien ! ». Donc, au bout d'un moment elle aurait du quand même se rapprocher de son expert-comptable, parce que c'est peut être lui qui a les papiers.

Mr Molino : Je lui ai posé la question.

Mme Bajoux : Parce que moi le surcoût de casse, ce qu'il faut savoir c'est que c'est pour la perte de denrées périssables. Alors c'est quand même pas négligeable.

Mr Molino : Je ne disconviens pas encore une fois sur les montants, sur les justificatifs qui sont apportés et par rapport aux préjudices qui sont calculés par la commission. Je ne mets pas cela en cause.

Mme Bajoux : Ce qui est bizarre, c'est que sur les 6 il n'y en a qu'une qui ne l'a pas reçu.

Mr Le Rudulier : La procédure a été la même pour l'ensemble des commerçants.

Mr Molino : C'est pour ça que je pose la question parce qu'autant j'ai vu des rapports qui ont été déposés, qui ont été transmis à certains commerçants avec les explications des écarts d'évaluation, autant elle je lui ai répétée à plusieurs reprises et j'ai posé la question aussi : « est ce que votre comptable ne l'a pas eu ? ». Elle me dit : « non ! ».

Mme Bajoux : On lui a même précisée quand nous l'avons reçue, d'appeler son expert-comptable, de rappeler le cabinet d'expert-comptable

Mr Molino : De la commission ?

Mme Bajoux : Oui tout a fait pour qu'ils s'expliquent. Chose qu'elle n'a pas voulu faire.

Mr Molino : D'accord.

Mme Bajoux : Je suis encore passée la semaine dernière,

Mr Le Rudulier : Je comprends la frustration de cette personne, nous l'avons rencontrée. Néanmoins je comprends également la position de la commission.

Mr Molino : D'accord.

Mr Le Rudulier : Je juge par rapport à l'équité de traitement.

Mr Molino : Tout a fait. Alors ça c'était la 1^{ère} question que j'avais à poser. La 2^{ème} question concerne le tabac-presse. J'ai rencontré Mme Boulanger et son époux. Donc eux ils sont satisfaits d'avoir 10 000€. Mais ils m'ont dit que les 10 000€ représentent uniquement la part des sommes qu'ils ont dû mettre à disposition pour licencier leur personnel. Parce qu'ils avaient eu une telle baisse du CA qu'ils ont dû licencier une personne qui était là depuis 10 ans. Donc ils regrettent bien sûr que le montant d'estimation ne soit pas plus important. Ils m'ont dit qu'aujourd'hui, ils perdent encore

du CA. Mais ça c'est pas la faute à la commission mais aux travaux qui ont été réalisés, à savoir que les gens ne se garent plus, ne peuvent plus se garer. Cela avait déjà été remonté à l'époque certains d'entre nous n'étaient pas encore aux affaires, comme on dit mais on vous avait fait passer ce message là que les commerçants avaient été concertés ; je dirai de « façon particulière ». On a fait croire ; ce sont ces personnes-là qui me l'ont dit ; que c'étaient eux qui avaient décidé du projet alors que ça n'est pas du tout le cas. Donc ils perdent des clients. Aujourd'hui ils sont à 200 clients de moins que ce qu'ils avaient l'habitude d'avoir avant les travaux parce qu'il y a un problème de parking. A côté de ça

Mr Laroche : Excusez-moi ! Pour eux c'est pas le parking ; parce que moi j'y vais tous les jours. Pour eux c'est déjà la presse qui fait des livraisons à domicile. Voilà ce qu'ils m'ont dit à moi. Et de ce fait ils ont moins de presse, ils ont moins de tickets grattage, moins de loto etc.

Mr Molino : Mr Laroche, j'allais y venir parce qu'ils m'ont tout expliqué.

Mr Laroche : Moi je vous dis ce qu'elle m'a dit c'est pour ça.

Mr Molino : Ils m'ont tout expliqué. Ils ont été complètement transparents par rapport à ça. Ils disent simplement et c'est vrai, on avait remarqué cela. C'est qu'avec le système de parking aujourd'hui, il est impossible de se garer.

Mme Bajoux : Est-ce que je peux répondre ?

Mr Molino : Oui bien sûr !

Mme Bajoux : Concernant le tabac-presse. En fait, à leur grand regret, ce qu'ils auraient voulu, c'est qu'on monte une commission quand la 1^{ère} tranche des travaux sur Camille Pelletan ont été effectués. Sauf qu'il faut savoir qu'on ne monte pas une commission comme ça parce qu'un commerçant le désire. C'est déjà quelque chose d'extraordinaire qu'à Rognac on ait pu monter une commission. Et on a pris le modèle de la commission sur d'autres grandes villes comme Salon, Istres, notamment, ou Marseille. Sur 4 commerçants de la rue Camille Pelletan ; je ne compte pas Mr le maire ; sur les travaux de la 1^{ère} partie on n'aurait pas pu monter une commission. Justement il y a un parking devant chez lui. Mais vous savez les rognacais sont fainéants ; excusez-moi l'expression. Parce qu'il y a un parking devant sur cette place-là. Il y a un parking plus loin et nous avons mis des zones. Par contre concernant le tabac-presse ; je le sais car j'y passe très souvent et vous le savez très bien ; ils se « battent » concernant la zone bleue : le temps.

Mr Molino : Oui !

Mme Bajoux : Au départ ces gens-là voulaient un quart d'heure. Les autres commerçants se sont battus pour qu'il y ait une zone à 30mns. Aujourd'hui nous l'avons déplacée encore une fois par rapport au temps. Ils sont 4. Ils en viennent aux mains. Vous le savez ça ?

Mr Molino : Oui.

Mme Bajoux : Je comprends aussi qu'ils aient perdu des clients mais après les travaux ne sont pas faits pour faire une perte sur le CA des commerçants bien au contraire. Maintenant si les rognacais pouvaient rentrer dans le commerce pour aller faire leurs achats, c'est ce qu'ils voudraient faire. C'est ce qu'ils souhaiteraient mais ça n'est pas possible.

Mr Molino : On est bien d'accord mais,

Mme Bajoux : Par contre concernant cette commission-là, ils ont licencié effectivement. Mais le licenciement économique en fait, il y a eu 4 253€. La commission a refusé. Ils ne peuvent pas le prendre en considération dans le calcul. Ils pensaient que ça aller être pris en considération mais ça n'est pas le cas. Par contre, ce que je tiens aussi à signaler, c'est que sur cette période-là, nous avons un autre commerçant qui a eu un préjudice et qui a été fermé pendant plus de 6 semaines. Ils ont eu une augmentation du CA qui a été très conséquente. Donc après voilà, il faut tout expliquer aussi.

Mr Molino : Oui, oui ! On est bien d'accord. D'ailleurs ce que je veux dire c'est qu'ils m'ont tout expliqué. Ils ont été complètement transparents. C'est pour ça moi je me fais un peu,

Mme Bajoux : Au départ, ils ne voulaient même pas le donner le dossier. C'est parce que j'ai insisté et que leur ai dit : « faites le ».

Mr Molino : Parce qu'ils pensaient qu'ils n'allaient rien à voir. Pratiquement tous les commerçants m'ont dit : « on va rien avoir. De toute façon, ça ne sert à rien ! ». Mais ils l'ont eu et ils sont bien contents d'avoir les sommes aujourd'hui. D'accord ! Ce que je veux dire simplement c'est que moi j'ai l'impression ; c'est mon avis personnel en tout cas ; que le tabac-presse a double peine. Ils ont été pénalisés au niveau du CA parce qu'il y a eu les travaux. Et du fait qu'on ne peut pas se garer comme on veut comme on le faisait auparavant, Mr Laroche vous habitez en haut, Mr Guillaume a un commerce en haut.

Mr Laroche : Moi j'y vais à pied.

Mr Molino : Non mais, moi aussi j'habite à côté et j'y vais à pied. Mais simplement les gens qui sont de passage, ils posent leur voiture et ils prennent le journal et ils s'en vont. Donc ils m'ont dit qu'ils avaient perdu 200 clients depuis que le système de parking est celui-ci.

Mr Le Maire : Comment expliquer que la boulangerie a augmenté ? Les gens qui vont acheter leur baguette s'ils veulent aller acheter leur « canard » ils peuvent y aller.

Mr Molino : Les commerçants des métiers de « bouche », quand vous faites du bon pain ou que vous avez un bon boucher, les gens qui se garent à 10mns ou à côté du commerçant, s'ils ont envie d'avoir le bon pain et la bonne viande vont faire l'effort de venir. Pour quelqu'un comme un tabac, que vous achetiez un paquet de cigarettes chez lui ou 300m à côté, c'est exactement pareil. Donc les gens quand ils ont vu les travaux, ils ont détourné, ils sont passés par l'avenue de Verdun ou autre,

Mr Le Maire : Pour se garer à l'avenue de Verdun, c'est coriace aussi.

Mr Molino : C'est quand même un petit peu plus facile. Mr Guillaume vous habitez le quartier combien de fois nous sommes bloqués lorsque les gens font des créneaux ? C'est garer des 2 côtés, c'est très difficile de se garer. Donc on attend et tout. Les gens n'ont pas la patience. Je vous rejoins les gens s'ils peuvent rentrer avec leur voiture dans le magasin, ils rentreraient avec dans le magasin. Donc le problème est là, c'est qu'on ne peut pas comparer le boulanger ou le boucher avec le bar tabac. Ça n'a rien à voir.

Mme Bajoux : Je ne suis pas tout à fait d'accord parce que sur les commerçants qui se trouvent sur le trottoir là, vous avez un primeur, un tabac presse ; attendez je termine après je vous écoute ; vous avez le boucher et vous avez un boulanger. Quand vous faites vos courses, si vous faites vos courses de proximité ; j'entends bien de proximité ; on passe largement le quart d'heure, voire la demie heure parce que si chez Fred on fait la queue pour acheter son bout de viande. Et au départ on était à un quart d'heure, ça a été mis à 30mns. Donc vous imaginez ! Je comprends leur frustration aussi ! Je comprends très bien qu'ils soient en colère. Mais si on laisse un temps de stationnement à 30mns, mais les autres commerçants craquent aussi. Il faut tous les prendre dans leur globalité.

Mr Molino : Encore une fois, je ne reviens pas sur le temps. C'est la façon dont on peut se garer. A l'époque, il y avait,

Mme Bajoux : Vous avez derrière l'église, vous avez la place des Girondins.

Mr Egéa : Les personnes qu'ils ont perdu c'est les personnes qui partent travailler là-bas le matin qui s'arrêtent acheter leur paquet de cigarettes.

Mr Molino : C'est des ponctuels et quand il n'y a plus de place, ils s'en vont.

Mr Egéa : Ceux-là, ils ne s'arrêtent plus le matin parce qu'ils ne peuvent plus s'arrêter. Ils ne peuvent pas s'arrêter.

Mr Molino : Le parking en épis était beaucoup plus efficace. D'abord on mettait beaucoup plus de voitures voilà.

Mr Le Rudulier : Je comprends ce que vous dites, simplement il y a la réglementation notamment sur les PMR qui nous ont imposés ces largeurs de trottoir qui peuvent paraître abusives.

Mr Molino : C'est anormal oui !

Mr Le Maire : C'est obligatoire !

Mr Le Rudulier : Malheureusement en hyper centre c'est obligatoire. Je conçois bien mais après il y a la réglementation pour le stationnement en vigueur. Après, je pense qu'il y a plusieurs causes dans cette affaire, je pense qu'il n'y a pas que le stationnement même si effectivement c'est pas en terme de morphologie urbaine il y aurait éventuellement une solution beaucoup plus à même si on ne respectait pas la réglementation.

Mr Molino : Et la 3^{ème} lame pour se commerce là, c'est qu'ils veulent vendre et que lorsqu'ils ont demandé l'estimation de leur commerce, ils ont eu une grosse surprise, une mauvaise surprise. C'est à dire que leur commerce a été dévalué de 100 000€ par rapport à ce qu'ils avaient, eux, estimé à une certaine époque du fait que le CA a complètement chuté. Et aujourd'hui encore une fois, ils m'ont dit : « on a perdu 200 clients ». Aujourd'hui même ! Les travaux sont terminés et tout mais le fait que les tabacs ce sont des gens de passage et pas forcément des gens qui font les 4 commerces, ils sont complètement noyés. Et ils perdent de l'argent tous les jours. Voilà alors quand on rajoute à cela, qui est indépendant de notre volonté l'augmentation du tabac etc.... conjugué à ce que nous disions tout à l'heure les gens qui se font porter le journal à domicile, c'est sûr que tout ça fait un tout. Mais le fait et c'est vrai, moi le 1^{er} des fois je me dis : « je vais prendre le journal », quand il n'y a pas de place, je m'en vais le prendre ailleurs. Voilà c'était indépendant de la commission. Eux ils ont à mon avis triple peine, voilà.

Mr Le Rudulier : Oui mais il y a plusieurs causes exogènes, vous les avez très bien listées d'ailleurs : l'augmentation du tabac ; enfin on peut se réjouir quand même qu'il y ait de moins en moins de fumeurs.

Mr Molino : On est bien d'accord.

Mr Le Rudulier : Notamment pour le trou de la sécurité sociale. Je pense que Mr Egéa me rejoindra là-dessus comme il est très précautionneux des finances publiques.

Mr Egéa : Exactement et de ma santé.

Mr Le Maire : Voilà dernièrement d'ailleurs si vous avez regardé la TV, il y avait une manifestation des buralistes qui se plaignaient donc ça n'est pas propre à Rognac.

Mr Molino : Non mais je pense que si on regarde le CA de l'avenue de Verdun... il y a beaucoup plus de passages aussi ! Ils m'ont dit également ; alors je ne sais pas s'ils vous l'ont dit Mr Laroche ; qu'il y avait beaucoup de vitrollais qui venaient dans leur commerce parce que lorsqu'ils arrivent du Roucas ils passaient par la zone et ils s'arrêtaient prendre soit leur journal, soit leurs cigarettes ou je ne sais quoi. Ils n'ont plus un vitrollais.

Mr Bajoux : Oui mais pendant un moment ils ont eu d'autres clients aussi quand l'autre,

Mr Molino : Quand l'autre a fermé ? Et bien forcément il n'y en avait plus de tabac et de presse.

Mr Bajoux : Ça par contre on le prend assez en considération il me semble.

Mr Molino : Si dans la commission ça a été pris en compte effectivement.

Mme Bajoux : Oui mais là dans votre explication, c'est vrai que là on dépeins tout ce qui est noir.

Mr Molino : Aujourd'hui on parle de l'exception, d'accord ?

Mme Bajoux : Oui.

Mr Molino : Mais aujourd'hui on n'est plus dans l'exception. On est dans la « routine traditionnelle » je dirai. Aujourd'hui ils perdent des clients parce que les gens ne peuvent pas se garer. C'est le message qu'ils m'ont fait passer donc je voulais le dire devant tout le monde. J'aurais d'autres choses à dire aussi mais je ne vais pas,

Mr Le Maire : On a le même problème avec l'avenue de Verdun c'est d'ailleurs pour ça qu'on a créé la zone bleue parce que les gens quand ils prenaient le train, ils se garaient et on n'avait plus de place.

Mr Molino : Jusqu'à là on est d'accord.

Mr Le Maire : Donc on va quand même passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour eux.

Rapport n°3 : TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA FORET COMMUNALE
APPROBATION DU PROGRAMME DE L'ANNEE 2015. MME CLISSON

Mme Clisson : Chaque année, un programme de travaux d'amélioration de la forêt communale est proposé par l'ONF. Pour 2015, il s'agit de réaliser un entretien d'une plantation de feuillus au canton des plaines de Catalan et d'un dépressage et d'un élagage manuel des pins d'Alep du Canton de la fontaine de Rognac.

Les travaux consisteront en pour ce qui est du Canton des Plaines de Catalan de l'entretien d'une plantation de feuillus par dégagement manuel autour des plants et au broyeur sur le restant de la surface. Ça comprend 3 hectares. Et concernant le Canton de La Fontaine de Rognac, suite au feu de forêt de juillet 2004, une régénération de pin d'Alep s'est installée sur la parcelle ; elle est d'une hauteur moyenne d'un mètre environ et reste très dense (8000 à 10 000 tiges/ha). Il s'agit d'intervenir suffisamment tôt pour mettre les pins à distance, en continuité des travaux réalisés durant l'exercice 2014 sur une surface de 5ha60 : dépressage manuel avec mise à distance des pins à 2 mètres en tous sens afin d'obtenir une densité finale de 2500 tiges/ha, élagage manuel au sécateur des tiges conservées sur leur tiers inférieur, broyage des rémanents d'exploitation sur place se fera au couteau broyeur.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 20 000,00 € Hors Taxe (et hors maîtrise d'ouvrage)

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme 2015 ci-dessus, et de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2015 et nous aurons un peu plus tard la demande de subvention pour ces travaux.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°4 : ADMISSION EN NON - VALEUR – EXERCICE 2014
Mr LE RUDULIER.

Mr Le Rudulier : Oui uniquement des titres de recettes qui ont été émis sur plusieurs exercices comptables et qui n'ont pu être recouverts malgré les poursuites engagées par le Trésor Public.

Ça s'évalue à 1 855,99 € pour 72 titres. Et on demande d'approuver à l'assemblée l'admission en non-valeur des titres de recettes imputées au titre de fonctionnement.

Mme Pugliese : C'est sur l'exercice 2014 ?

Mr Le Rudulier : Non c'est sur plusieurs exercices comptables.

Mme Pugliese : Plusieurs exercices et donc sur combien d'année ?

Mr Le Rudulier : Je n'ai pas les chiffres en tête, vous les avez ?

Mr Le Maire : Non mais il n'y a pas une année c'est parce que le percepteur ; enfin le receveur principal des recettes engage des poursuites et des fois ça dure plusieurs années. Donc il peut y avoir un titre d'il y a 5 ans de quelqu'un qui est parti en emportant des livres, qu'on a essayé de le retrouver, qu'on n'a jamais retrouvé, enfin, quelqu'un qui n'a pas payé des tickets de cantine, qui a déménagé...

Mme Pugliese : D'accord. Et on ne sait pas exactement de quels titres il s'agit ?

Mr Le Maire : C'est toujours pareil. C'est les tickets de cantines, les séjours des enfants, livres non restitués... c'est...

Mr Le Rudulier : C'est tout ce qui émane des dépenses courantes de la collectivité.

Mme Pugliese : Ça concerne un certain nombre de personnes, de familles ?

Mr Le Maire : Oui.

Mme Pugliese : D'accord.

Mr Molino : C'est plusieurs familles je suppose ?

Mr Le Maire : C'est plusieurs. Il y a 72 titres.

Mr Le Rudulier : C'est une liste qui est érigée par... nous on ne fait qu'accepter la,

Mr Molino : C'est 72 personnes différentes ou ça peut être 72 titres un gars qui peut...

Mr Le Maire : Par contre il peut y avoir des regroupements.

Mme Pugliese : D'accord.

Mr Le Maire : Mais il y a au moins un minimum de 50 personnes.

Mr Le Rudulier : Ça, ça reste à prouver. C'est le trésorier payeur de toute façon qui nous demande d'établir cette liste là et nous on en fait qu'appliquer.

Mr Molino : D'accord.

Mme Pugliese : Merci.

Mr Molino : Est-ce qu'on pourra avoir le détail non pas les noms mais tout simplement quels sont les types de titres parce que les admissions en valeur, pas pour cette fois parce que là il n'y a que 1000€. Mais j'ai souvenir que la dernière fois il y en a eu pour 50 000€ de titre non admis. Enfin dans l'ancienne mandature.

Mr Le Rudulier : Sur la notion puisque si vous voulez en venir sur la gestion des impayés par rapport au service public qu'on offre. Notamment sur tout ce qui est restauration scolaire, périscolaire ou autre, sachez qu'on a un protocole d'accord avec les parents d'élèves qui est révisé chaque année et que dans ce cadre nous avons demandé et nous serons très scrupuleux sur le montant global des impayés par rapport à ces services pour mettre dans le protocole et le règlement intérieur, des mesures assez incitatives pour éviter la dérive sur les impayés. Voilà, si c'était la question finale.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°5 : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°3. Mr LE RUDULIER.

Mr Le Rudulier : Alors 3^{ème} décision modificative de l'année, plus le budget supplémentaire. Pareil quand même en section de fonctionnement une recette complémentaire en réajustement de la totalité de la solidarité communautaire sur 2014. C'est le reliquat versé par agglomération Provence.

Toujours pareil dans la dynamique du toilettage des queues de crédit qui ne sont pas dépensés. On a en fait des réajustements budgétaires pour globalement 200 000€ qui passent dans cette motion de dépense imprévue qui seront réaffectés sur le BP 2015. Voilà le reste c'est des écritures comptables.

Mr Molino : Enfin moi j'ai plusieurs questions. Je vois qu'il y a une provision pour travaux de 125 300€. De quels travaux s'agit-il ?

Mr Le Rudulier : Alors la motion de provision pour travaux en fait vous savez que sur la motion de dépenses imprévues d'investissement vous ne pouvez mettre que 7,5% des dépenses réelles d'investissement dans cette poche. Or on est déjà au-dessus. Donc en fait la provision pour travaux c'est simplement une poche complémentaire. Donc il n'y a pas de ciblage sur un travail en particulier.

Mr Molino : D'accord. Donc on n'a pas pu le mettre dans le réajustement des dépenses imprévues?

Mr Le Rudulier : On a une poche budgétaire, on a des excédents en matière d'investissement pour rassurer Mr Egéa. Donc on arrive au seuil de la poche,

Mr Egéa : C'est pas que moi, c'est les contribuables surtout.

Mr Le Rudulier : Non mais pour vous aussi parce que je vous sens très inquiet, donc voilà.

Mr Egéa : Quand on dépense 10 000€ pour un film je suis inquiet moi.

Mr Molino : Donc les réajustements que vous faites en négatif, ce sont vraiment des reliquats de chantier ou ce sont des travaux qui ont été purement et simplement abandonnés ? je prends l'exemple de la mise en place de panneaux solaires pour 39 350€ c'est une queue de chantier ou c'est vraiment quelque chose qui n'a pas été fait ?

Mr Le Rudulier : Non vraiment c'est des queues de crédit encore une fois. Par exemple je vous prends le panneau solaire ou l'achat de véhicule, parfois ce sont des véhicules qui n'ont pu être « achetés » parce que l'appel d'offre était infructueux. Ça c'est la 1^{ère} explication. La plupart ce sont vraiment des queues de crédit par rapport à la mise en concurrence où l'on a gagné en fait par rapport au budget prévisionnel.

Mr Molino : D'accord. Et pour les panneaux solaires c'est ce cas-là ou c'est quelque chose qui n'a pas été fait ?

Mr Le Rudulier : Non c'est un équipement à mon avis qui n'a pas été équipé suite à la rénovation ou à la réorientation en matière d'investissement ou de la destination du bâtiment. Je n'ai pas en tête exactement de quel bâtiment il s'agit.

Mr Molino : Je voudrais revenir aussi, je vois qu'il y a une notification du CG concernant les travaux sur le parking des Girondins. On est en train de refaire la rue des Girondins.

Mr Le Rudulier : Oui.

Mr Molino : D'accord. Il y a sur le parking des Girondins, aujourd'hui il y a un panneau sur lequel on dit que ce panneau est exclusivement réservé aux riverains de la rue des Girondins. On a eu nous des remontées de la rue Émile Zola, des gens de la rue Emile Zola qui est parallèle à la rue des Girondins, qui ont dit : « mais pour quelle raison nous on aurait pas le droit de s'y garer aussi puisqu'on est... »

Mr Laroche : Ils y vont quand même.

Mr Molino : Oui mais pourquoi y a-t-il un panneau où il y a marqué exclusivement réservé ? Je pose la question parce que c'est...

Mr Schacre : C'est la rue la plus impactée par les travaux tout simplement.

Mr Molino : On est bien d'accord mais à côté ils sont impactés. Rue Emile Zola, ils sont impactés aussi pour rentrer chez eux,

Mr Schacre : les agents ne vont pas verbaliser les gens qui s'y garent même s'ils habitent ailleurs.

Mr Le Rudulier : Il faudrait déjà connaître l'origine de l'adresse de la personne.

Mr Molino : D'accord mais quel intérêt d'avoir mis cela ?

Mr Le Rudulier : C'est dissuasif on va dire.

Mr Le Maire : Parce qu'ils ne peuvent pas rentrer chez eux tout simplement.

Mr Molino : Non mais il y a des gens qui se disent : « s'il y a des contrôles ».

Mr Schacre : Rue Émile Zola il reste de la place pour stationner même s'il n'y en a pas suffisamment tandis que rue des Girondins il n'y en a pas du tout en ce moment. Donc il vaut mieux privilégier les gens qui habitent là.

Mr Molino : Oui mais il y en a qui se sentent un petit peu lésé en disant : « on est aussi impactés. On a des soucis pour se garer et on ne peut pas s'y garer. »

Mr Schacre : Ils peuvent descendre et se garer rue de Mireille ou Gabriel Péri. Ça ne fait pas trop loin quand même.

Mr Molino : Je peux parler à la dame qui est dans le public parce qu'elle se permet de faire des réflexions en disant : « ils n'ont qu'à y aller à pied », Madame quand ils vont travailler les gens, ils n'y vont pas à pied ! D'accord ? Ils prennent leur voiture et quand ils rentrent chez eux, ils ont besoin de se garer aussi.

Mr Le Rudulier : Vous avez d'autres questions sur la décision modificative ? Là c'était une aparté.

Mr Molino : Non.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Donc le rapport n°6 : AUTORISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2015.
Mr LE RUDULIER.

Mr Le Rudulier : On va aller très vite puisqu'il s'agit en fait d'autoriser les services publics à engager des dépenses sur le BP 2015 en attendant le budget primitif de 2015 qui sera en fait délibéré au mois de mars. Par principe, il y a une autorisation des dépenses de l'ordre de 25% des crédits ouverts en investissement. Voilà.

Mr Le Maire : Tout simplement, un trimestre, c'est un quart.
Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°7 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES - AVANCES SUR L'EXERCICE 2015 pour les associations qui en ont fait la demande. Mr LE RUDULIER.

Mr Le Rudulier : Il y a une liste d'association qui est complète pour cette séance là mais il y a des demandes qui sont arrivées après la date butée. Donc qui seront réintégrées au conseil municipal du mois de janvier. Mais en tout état de cause, on fait comme on

peut par rapport au budget. Même effort on fait 25% de crédits ouverts pour engager les dépenses. Les associations sont également « soumises » à des dépenses pendant le 1^{er} trimestre et le fait d'attendre le vote du BP et seulement avoir la subvention au mois d'avril, peut être pénalisant dans la gestion quotidienne de l'association d'où les avances demandées par le tissu associatif.

Mr Le Maire : Jusqu'à concurrence de 50%. On ne peut pas donner plus.

Mr Le Rudulier : Alors on révisera quand même ce montant dans le règlement financier qui sera présenté au mois de mars pour être en conformité également avec « les demandes de crédit à 25% » puisque ça correspond au 1^{er} trimestre. Et demander 50% pour 3 mois c'est...

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°8 : DEMANDE DE FINANCEMENT AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DE L'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITE – DEPLACEMENT DU SYSTEME DE SECURITE DU CENTRE D'ACCUEIL MUNICIPAL. MR LE RUDULIER.

Mr Le Rudulier : Alors on a une série 4 de mémoire, rapports concernant des demandes de financement du CG au titre des travaux de proximité. Le 1^{er} rapport concerne le déplacement du système de sécurité du centre d'animation municipale et tant que tel. Le 2^{ème} sur l'aménagement d'une zone de rencontre aux abords du collège Cousteau. Le 3^{ème} la réfection des allées du cimetière St Jacques et le 4^{ème} rapport c'est celui de la cuisine centrale, des travaux qui ont été déjà budgétés dans le cadre d'une décision modificative.

Mr Le Maire : Vous avez des questions pour le rapport n°8 ?

Mr Egéa : Sur les allées du cimetière, 100 000€, qu'est-ce qu'on va faire exactement ? Je suppose qu'il n'y a pas que le gravier ?

Mr Le Maire : Non parce qu'on a un problème avec ce qu'on appelle l'ancien cimetière, parce que les gens qui ont des fauteuils roulant ont des difficultés à y accéder donc on va réaménager les allées.

Mr Egéa : Vous allez placer du dallage ?

Mr Le Rudulier : Oui c'est un béton désactivé. Vous savez qu'il y a des ornières aussi quand il y a de fortes pluies avec la pente ; ça règlera aussi cette problématique.

Mr Egéa : D'accord.

Mr Le Maire : Pour le rapport n°8 qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le rapport n°9 : DEMANDE DE FINANCEMENT AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DE L'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITE - AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE RENCONTRE AUX ABORDS DU COLLEGE COUSTEAU. Mr LE RUDULIER.

Mr Molino : Oui est ce qu'on pourrait avoir le projet qu'on n'a pas eu. De quoi il s'agit exactement ? Vous nous aviez dit au dernier CM ; qu'on avait annulé d'ailleurs dans le budget une somme et puis c'était pour en réaffecter une autre. Là on n'a pas du tout les tenants et les aboutissants de ce qui va être fait. Vous donnez l'explication sommaire mais on n'a pas de,

Mr Le Rudulier : Alors on n'a pas pour l'instant, la maîtrise d'œuvre est en train de travailler les différents scénarios de réaménagement. Donc on a le périmètre effectivement c'est les abords du collège. Donc c'est pour ça que le montant peut varier en fonction du scénario qui sera à choisir. On réajustera les crédits en conséquence et à la rigueur on vous présentera le projet,

Mr Molino : Lors d'un conseil municipal ?

Mr Le Rudulier : Bien sûr, lors d'un CM. On associe à ce sujet-là, le collège, les parents d'élève, le principal et l'ensemble de l'équipe éducative puisqu'il y a un problème aussi de sécurité et les transports en commun à travers l'autorité organisatrice.

Mr Molino : Et vous pensez que le projet sortira à quel moment ?

Mr Le Rudulier : Alors logiquement, c'est un planning très large mais on aimerait quand même profiter de la période estivale. C'est toujours pareil pour réaménager ces abords-là. Donc période estivale de 2015.

Mr Molino : D'accord.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le rapport n°10 : DEMANDE DE FINANCEMENT AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DE L'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITE - REFECTION DES ALLEES DU CIMETIERE SAINT JACQUES. C'est justement les abords du cimetière.
Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

La dernière, rapport n°11 : DEMANDE DE FINANCEMENT AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DE L'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITE – MISE AUX NORMES DE LA CUISINE CENTRALE.
Pas de questions. Pardon, je n'ai pas fait voter.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°12 : et bien justement nous allons passer à la DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA FORET COMMUNALE 2015. MME CLISSON.

Mme Clisson : Pour faire suite au rapport précédent approuvant le programme des travaux d'amélioration de la forêt communale.
Vu qu'une partie de ces travaux, à savoir l'entretien d'une plantation de feuillus et le dépressage du jeune peuplement de pin d'Alep pour un montant estimé de 20 000,00€ Hors taxes, peut être subventionnée par le Conseil Général à la hauteur de 50% du montant Hors Taxes de la dépense.
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 10 décembre 2014.
Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide sous forme de subventions auprès du Conseil Général, de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2015.

Mr Le Maire : Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le rapport n°13, c'est un rapport comme nous faisons toutes les années : PARTICIPATION MUNICIPALE AUX PROJETS DE SEJOURS EN CLASSES TRANSPLANTEES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014 – 2015. Ce sont des classes qui vont partir après le vote du budget. MME FORTE.

Mme Forte : Donc je lis le rapport quand même. La municipalité a décidé comme tous les ans de soutenir financièrement les séjours en classes transplantées des écoles primaires.

En effet, la politique municipale en matière d'éducation est de favoriser et de soutenir tous les projets visant l'épanouissement intellectuel et personnel de tous les enfants.

La participation financière municipale a été déterminée en tenant compte des critères : séjours de 3 jours (au moins) et 6 jours (au plus), la prise en charge à 50% du coût du séjour plafonnée à 30,00 € par jour et par participant et le respect strict des délais de transmission du dossier administratif.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 10 décembre 2014, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la participation financière de la commune dans les conditions prévues dans le tableau ci-dessous. Donc pour un montant total de 26 002,50 €. 8 classes primaires partent. Voilà. Et de décider que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal. Est-ce que vous avez des questions ?

Mme Pugliese : Oui en fait j'aimerais savoir, il y a une colonne pour les adultes et c'est peut être une erreur d'écriture mais à certains endroits il n'y a pas d'adulte.

Mme Forte : C'est parce qu'en fait les enseignants ne sont pas comptés. Les enseignants ne payent pas.

Mme Pugliese : D'accord donc les enseignants ne sont pas mentionnés. Donc il y a des enseignants mais il n'y a pas de parent c'est ça ?

Mme Forte : Voilà c'est ça.

Mme Pugliese : D'accord et ensuite, au niveau des critères on a bien compris que c'était 50% et plafonné à 30€, mais c'est vrai que pour ceux qui font des séjours un peu plus loin, pour les parents le coût est quand même important. Donc finalement ceux qui vont aller sur Berre ils vont avoir un bon remboursement.

Mr Forte : Non parce que leur remboursement sera que de 13€/jour. En fait 30€ c'est le maximum mais comme c'est 50% en participation ils auront 13€/jour.

Mme Pugliese : D'accord.

Mr Mazenq : Si je peux vous donner un renseignement supplémentaire, sur Berre il s'agit de séjour sans nuitée. C'est un séjour sur le centre ; parce qu'on pourrait se dire qu'une classe transplantée à Berre c'est pas là qu'ils vont prendre le bon air ; mais en fait il s'agit d'une classe qui part 5 jours sans nuitée au centre équestre de la « Sabotache ». Donc il y aura les trajets et pour votre information, les 64,50€, le projet n'est montable qu'à condition que le séjour soit complètement gratuit pour les familles. Ce qui veut dire que les 64,50€ restant seront pris en totalité en charge par l'école.

Mme Pugliese : Ah oui c'est marqué, donc d'accord. Merci.

Mme Lambrechts : Moi j'ai quand même une autre question aussi. Par rapport aux coûts justement qui effectivement on peut juger que le coût qui reste à la charge des familles de 208€ pour Paris, pour l'Ardèche : 175,29€, et pour Sauze 205,37€. En soit le prix n'est pas élevé pour un séjour de 5 jours ceci dit à la charge des familles ça reste quand même très important. Donc je voulais savoir s'il y avait une possibilité de prise en charge par le CCAS et si oui est ce qui serait aussi possible par la suite d'appliquer le quotient familial pour ce genre de dépenses ?

Mme Forte : Alors pour la prise en charge par le CCAS, il faut qu'il en fasse la demande.

Mr Le Maire : Bien sûr il faut qu'il y ait les revenus qui rentrent dans les critères.

Mme Forte : Les dossiers sont étudiés.

Mr Mazenq : Là c'est pareil les parts prises en charge par les écoles ou par les coopératives des écoles ne rentrent pas en ligne de compte. Donc comme j'ai pour habitude de dire, on n'a jamais laissé de toute façon, un enfant sur le quai de la gare ou devant l'autobus quand la famille avait des difficultés. Ça arrive tous les ans, et les écoles font passes à chaque fois. Mais dès l'instant effectivement où un dossier d'aide est demandé au CCAS ou au CG éventuellement ça nous est arrivé, ça suit derrière.

Mme Lambrechts : Alors c'est bien que les écoles le prennent en compte mais ce serait peut-être mieux d'anticiper et éviter que les gens soient en difficulté pour pouvoir faire partir les enfants.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°14 : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Je ne vais pas vous lire le rapport. Qui est contre la mise à disposition du personnel au centre communal d'action sociale ? Qui s'abstient ? Merci.

Dans le même ordre d'idée, rapport n°15 : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA GENDARMERIE DE ROGNAC.

Depuis 3 ou 4 ans nous avons été sollicités par la gendarmerie pour savoir s'il était possible de mettre du personnel pour l'entretien des locaux administratifs. Donc nous avons passé une convention que nous renouvelons toutes les années avec 2 personnes qui assurent l'entretien des locaux administratifs de la gendarmerie moyennant finance bien sûr puisque nous sommes payés directement par la compagnie.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mme Lambrechts : Je peux poser des questions ?

Mr Le Maire : Oui.

Mme Lambrechts : Je voulais savoir parce que 45mns hebdomadaires de temps de travail, c'est 1h30/semaine, c'est réparti comment ? C'est tous les jours un petit bout ? C'est 2 fois/semaine ?

Mr Le Maire : C'est 2 fois/semaine.

Mme Lambrechts : 2 fois/semaine à 1h30, ils arrivent à faire le ménage parce que le cahier des charges est quand même important !

Mr Le Maire : C'est ce que souhaite la gendarmerie. Le reste du temps, elles travaillent à la pile.

Mme Lambrechts : Oui mais ce que souhaitent les agents ?

Mr Le Maire : Les agents sont d'accord.

Mme Lambrechts : Ils sont d'accord mais ils n'ont peut-être pas le choix !

Mr Le Maire : Lorsque nous avons été sollicités, on a appelé au volontariat et il y a ces personnes qui se sont portées,

Mme Lambrechts : Moi ça me paraît quand même très restreint au niveau temps vu la fiche de poste qui va avec.

Mr Le Maire : C'est que c'est un problème financier, la gendarmerie a un budget qui ne permet que de financer 2 fois 45mns. Voilà.

Mr Le Rudulier : On ne leur demande pas de faire le boulot de 3h en 1h30 ! Elles font ce qu'elles peuvent faire.

Mme Lambrechts : Vu tout ce qu'il y a à faire,

Mr Le Maire : Non mais ça tourne.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°16 : Là aussi comme nous le faisons toutes les années depuis une dizaine d'années d'ailleurs. Depuis que le recensement est par quartier. Donc : RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (RECENSEMENT)

Donc nous recrutons 2 personnes pour les 2 mois de janvier-février pour assurer le recensement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°17 : Recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face a un besoin lie a un accroissement saisonnier d'activité en période estivale. Là c'est pareil, c'est des recrutements que nous ferons au printemps, pour notamment la piscine, etc... On ouvre des postes.

Mme Lambrechts : Et l'état civil ?

Mr Le Maire : Comment l'état civil ?

Mme Lambrechts : Y a quand même un recrutement à l'état civil...

Mr Le Maire : Ah non, le service de l'état civil, c'est pour les vacances des agents.

Mme Lambrechts : Donc y a quand même un problème d'organisation du service alors ?

Mr Le Maire : Non, y a pas un problème au niveau de l'organisation du service, mais ils sont en effectif...

Mr Molino : Tendu...

Mr Le Maire : Oh, tendu, tendu... Moi je passe souvent dans le hall de la Mairie, j'ai jamais vu la queue, des gens qui attendaient à l'état civil.

Mme Lambrechts : Ils sont combien, trois, quatre ?

Mr Le Maire : Elles sont quatre.

Mme Lambrechts : Normalement c'est 50-50 la répartition des congés

Mr Le Maire : Oui, c'est 50-50, mais après il faut tenir compte aussi que ces quatre personnes sont quatre dames, elles ont des conjoints et il faut aussi s'adapter à la période des congés des conjoints. Pas pénaliser les gens en disant : « toi tu pars au mois de juillet, toi tu pars au mois d'août ». Il faut peut-être aussi un peu de souplesse.

Mr Le Rudulier : C'est très particulier comme poste parce qu'elles sont officiers d'état civil et seuls les titulaires peuvent être officié d'état civil. Voilà. Donc en fait le renfort, il est là que pour suppléer aux tâches « complémentaires ». Donc elles ne peuvent pas remplacer poste pour poste.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°18 : Suppression de postes. Bon ça c'est pareil, c'est un rapport que nous présentons toutes les années. La collectivité, à certaines périodes, a un certain nombre de postes vacants qu'il convient de supprimer. Donc les vacances sont liées pour des raisons d'avancement de grade. On a créé des postes pour nommer des gens sur des postes supérieurs, et donc on fait un toilettage. Pour des raisons de départ à la retraite aussi et parce des gens sont remplacés par des agents titulaires ayant des grades différents. Donc on essaye de faire un toilettage comme on a passé ça en comité technique paritaire de manière à ne pas avoir un trop grand nombre de postes ouverts. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°19 : Création de postes permanents. Mme Houdais.

Mme Houdais : Toujours dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires et surtout sur la mise en place du projet éducatif de territoire, on a eu la volonté de municipaliser les directions d'accueil collectif de mineurs. Ce qui va mener à la création de quatre postes d'Adjoint d'Animation Territoriale. Donc on demande au conseil municipal de délibérer, on propose de créer quatre postes d'Adjoint d'Animation Territoriale, le tableau des effectifs va être modifié à ce jour et d'inscrire les crédits au budget communal au chapitre 012.

Mme Pugliese : En fait, de mémoire on avait un partenariat avec l'UFCV.

Mr Molino : On l'a.

Mme Pugliese : On l'a toujours.

Mme Houdais : Alors attention. C'est pas un partenariat, c'est un marché public.

Mme Pugliese : Oui.

Mme Houdais : Qui a été renouvelé récemment. Donc ils ont eu le marché qui a été reconduit uniquement sur les postes de fonction d'animateurs.

Mme Pugliese : Donc là c'est la création de postes...

Mme Houdais : Alors, les directeurs, la direction actuelle c'était des employés de l'opérateur, aujourd'hui ils vont passer sous la collectivité.

Mme Pugliese : D'accord. Donc là c'est une régularisation...

Mr Molino : Non, non, c'est pas une régularisation, c'est de nouveaux postes.

Mme Houdais : Oui, c'est des nouveaux postes au sein de notre collectivité.

Mr Molino : Moi je rajouterai..., on est un peu surpris qu'il y ait une création de postes. Car l'animation, comme vous le savez, c'est des choses qui fluctuent, les gens peuvent s'essouffler, il faut renouveler un peu aussi parce que les idées se renouvellent mais les individus peuvent aussi amener des nouvelles idées, les nouveaux individus peuvent amener de nouvelles idées, etc... Moi je trouve un peu dommageable, d'autant plus qu'on avait une convention, enfin un marché public avec l'UFCV, que les postes de direction étaient tenus par certaines de ces personnes-là et que ça fonctionnait plus ou moins bien.

Mme Houdais : C'est toujours les mêmes.

Mr Molino : Oui, oui.

Mme Houdais : Je me veux rassurante parce que les mêmes personnes, même si c'est des salariés de l'opérateur, ça fait 7 ou 8 ans qu'ils exercent sur notre commune. Y a pas de turn over.

Mr Molino : On est bien d'accord.

Mme Houdais : Ah oui, voilà parce que vous me parlez de créativité sur le turn over, je vous dis non.

Mr Molino : Ce que je veux dire par là, c'est qu'on a plus de flexibilité. Parce que quand on va embaucher quatre personnes fonctionnaires de plus. Si un jour, ces gens-là on n'est plus satisfait de leur rendement, qu'est-ce qu'on va pouvoir leur proposer dans la collectivité. Alors que si on passe par un prestataire extérieur, si on n'est pas content d'un directeur on peut dire à l'opérateur : « Ecoutez, non ça nous convient pas... ».

Mme Houdais : Alors attention. Je vois la logique. Déjà il faut voir l'approche du métier, ça reste quand même un métier.

Mr Molino : Oui tout à fait.

Mme Houdais : Qu'on exerce à long terme. Vous parlez de directeurs, de professionnels, avec des qualifications professionnelles. Aujourd'hui, vous vous le voyez sur les centres de loisirs, la réforme des rythmes scolaires fait aussi que les NAP sont centres de loisirs. Donc les mêmes directeurs sont aussi directeurs dans nos écoles l'après-midi. Les fonctions ont aussi changé. Je prêche que c'est un véritable métier, c'est des référents à part entière. Vous avez du personnel qui est quand même sur des qualifications de BAC+3, c'est des brevets d'état, c'est des diplômes d'état, c'est un véritable choix. Donc là vous me parlez d'un profil d'animateur vacataire effectivement où ça tourne, où il faut la créativité..., on l'a d'ailleurs gardé chez l'opérateur quand on a relancé le marché.

Mr Molino : Non mais les directeurs, comme je viens de le dire, sont actuellement chez l'opérateur ?

Mme Houdais : Oui.

Mr Molino : D'accord.

Mme Houdais : Mais c'est pas parce qu'ils passent fonctionnaires, je veux dire c'est une qualité..., ça change rien.

Mr Molino : Non, tout à fait. Moi ce que je veux dire...

Mme Houdais : Etre fonctionnaire ne nous fait devenir... on n'a pas moins de qualité parce qu'on passe... Un professionnel est autant performant dans le public que dans le public.

Mr Molino : Non, non, bien sûr. Vous venez de dire à l'instant, c'est vrai, que c'est une profession très particulière, d'accord ?

Mme Houdais : Ça l'est plus avec la réforme des rythmes scolaires.

Mr Molino : Non, non, mais le métier de directeur de centres de vacances ou d'animation, c'est un métier très particulier. D'accord ?

Mme Houdais : C'est un choix de métier

Mr Molino : Oui tout à fait.

Mme Houdais : C'est un métier à part entière, vous avez des licences dans les universités...

Mr Molino : C'est bien ce que je dis. Je dis simplement que c'est une profession à part entière. On s'improvise pas animateur ou directeur de centres de vacances ou de loisirs. Donc je veux dire, si demain pour x raisons, vous prônez les NAP, aujourd'hui les rythmes scolaires sont ce qu'ils sont, peut être que dans 3, 4 ou 5 ans, il y aura un nouveau gouvernement, on dira « on fait plus de rythmes scolaires » parce qu'on se sera rendu compte que ce n'est plus quelque chose d'intéressant..., que va-t-on faire de ces personnes spécialisées....., c'est tout. Ma question elle est là.

Mr Le Rudulier : Non, non, vous vous méprenez. Il ne faut pas associer les directeurs aux NAP.

Mr Molino : Ah c'est que vient de dire Mme Houdais.

Mr Le Rudulier : Non, non, elle n'a pas dit ça.

Mme Houdais : Les NAP entre autres. Ce sont les accueils collectifs de mineurs en général, vous prenez les NAP comme vous prenez le périscolaire...

Mr Le Rudulier : Juste pour vous rassurer par rapport aux NAP. Rappelez-vous des contrats que l'on a signé, c'était des CDD, de mémoire, sur 12 mois. Sachant qu'on est en train de préparer, Mme Micelli Houdais est en train de préparer un lot que l'on appelle le lot 2 du marché jeunesse, pour intégrer justement, et là je vous rejoint, les animateurs qui ont été employés pendant un an au niveau de la collectivité dans le cadre du marché jeunesse, parce qu'effectivement c'est un métier, mais là il s'agit de postes d'encadrants. Même si c'est dans la filière animation, c'est des postes diplômés sur lesquels, si jamais il y a un problème, il y a des possibilités de reclassement. Vous voyez ce que je veux dire, c'est l'animateur « uniquement avec son BAFA ou son BFD ».

Mr Molino : D'accord.

Mr Le Rudulier : Voilà. Donc je veux vous rassurer là-dessus. Et d'autant plus que la première ligne le dit bien. On a un projet éducatif de territoire financé par la CAF. Et c'est aussi par la qualité des encadrants qu'on va pouvoir le mettre en œuvre plus facilement. Parce que la CAF, un jour ou l'autre, va nous contrôler par rapport à ce projet éducatif. Et donc c'est la qualité de l'encadrant qui va permettre de mettre en œuvre ce projet éducatif de territoire. Voilà.

Mme Houdais : Quand je parle de métier, pour accéder à la fonction publique territoriale, vous avez une filière qui s'appelle la filière animation, vous avez des catégories C, vous avez des catégories B, vous avez des attachés territoriaux..., vous avez la spécialité Cadre A animation dans les concours. Je veux dire, vous avez un déroulement de carrière.

Mr Molino : Non mais là, il y a quatre directeurs. Y en a 4.

Mr Le Rudulier : Non mais il y a une raison annexe, c'est quand même des structures municipales.

Mr Molino : Oui.

Mr Le Rudulier : Et qu'à un moment donné, quand on a un opérateur qui mène à notre place un projet éducatif territorial, on perd un peu de la compétence. C'est aussi un des raisons pour laquelle on a pris cette décision-là.

Mr Molino : Je veux bien admettre qu'on puisse avoir dans la collectivité des attachés ou des cadres A qui fassent office de directeur ou du moins qui donnent l'impulsion ou qui puissent faire de l'encadrement, mais de là à en avoir 4, ça fait beaucoup.

Mr Le Rudulier. Là c'est des catégories C Mr Molino.

Mr Molino : Vous me parlez de directeurs là.

Mr Le Rudulier : C'est des directeurs d'ACM, avec un diplôme d'état, un BPGEF...

Mr Molino : D'accord.

Mr Le Rudulier : Mme Micelli en parle beaucoup mieux que moi.

Mme Houdais : Non, faut pas confondre le statut et les fonctions. Ce sont des fonctions de direction sur un statu d'adjoint d'animation catégorie C. Faut dissocier les deux, le statut et les fonctions.

Mr Le Rudulier : et c'est plus facile à reclasser une catégorie A qu'une catégorie C.

Mr Molino : On est bien d'accord. C'est pour moi que directeur c'était catégorie A minimum.

Mme Houdais : Ah oui, voilà si c'était ça l'amalgame...

Mr Molino : Ah oui, mais c'est pas un amalgame, moi quand je lis le document, c'est des directeurs..., bon.

Mme Houdais : Ah non, c'est des postes d'adjoints d'animation territoriale

Mr Molino : Mais les adjoints d'animation, c'est des directeurs.

Mme Houdais : Les fonctions, ce sont des fonctions.

Mr Molino : On est bien d'accord. Si ce sont que des fonctions, on est bien d'accord. Mais bon pour autant ça fait quand même 4 créations de postes. D'accord.

Mme Lambrechts : Pour autant ça fait quand même des directeurs pas trop payés.

Mr Molino : Ah c'est une filière qui n'est payée.

Mr Le Rudulier : Alors vous proposez la réforme du statut de la fonction publique territoriale, Mme Lambrechts.

Mme Lambrechts : Non mais c'est bien de donner des fonctions et des responsabilités, il faut quand même qu'ils soient valorisés.

Mr Le Rudulier : En tout état de cause il y a eu un marché, donc on a du quand même se repositionner par rapport à leur salaire actuel.

Mme Lambrechts : J'espère.

Mme Houdais : C'est une obligation des marchés publics.

Mr Le Rudulier : C'est juridiquement impossible de raboter le salaire.

Mme Houdais : Dans le transfert de personnels, il y a le maintien du salaire.

Mr Molino : Je rejoins que dans le métier de l'animation, effectivement les salaires ne sont pas mirobolants.

Mr Le Rudulier : Absolument.

Mr Molino : Alors qu'il y a beaucoup de responsabilités, beaucoup de temps de présence, beaucoup de choses..., c'est vrai que c'est un métier qui n'est pas valorisé à sa juste valeur.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mr Molino : On s'abstient.

Mr Le Maire : Donc le rapport suivant découle de tout ce que nous venons de voir. C'est la mise à jour du tableau des effectifs en fonction des créations, des suppressions...

Mr Egéa : Les quatre, ils n'y sont pas encore là ?

Mr Le Maire : Pardon ?

Mr Egéa : Les 4 qu'on vient de voir, ils n'y sont pas encore ?

Mr le Maire : Non pas encore, mais quand on a créé des postes...

Mr Le Rudulier : Si, ils y sont.

Mr Le Maire : Ils y sont déjà ?

Mr Molino : Ils y sont ?

Mr Le Rudulier : On a délibéré juste avant.

Mr Molino : Non mais dans les chiffres ils y étaient ?

Mr Le Rudulier : Dans les chiffres ils y sont logiquement, puisqu'on a du délibéré juste avant, j'ai pas vérifié mais logiquement... On demande la mise à jour du tableau des effectifs juste avant dans la délibération.

Mr Molino : Oui, mais si ça n'avait pas été voté le tableau n'était plus bon alors ?

Mr Le Rudulier : Pardon ?

Mr Molino : Je sais pas mais si par fait extraordinaire...

Mr Le Rudulier : Si vous ne votez pas le compte administratif on ne peut pas faire le BP je vous le confirme...

Mr Molino : Non, je veux dire que si l'ensemble de l'assemblée avait dit « non, non on fait une erreur »...

Mr Le Maire : Non mais on l'a vu en amont nous. Voilà. Bon écoutez je vais vous renvoyer la pareille.

Mr Le Rudulier : Regardez en dernière page c'est bien créé. En dynamique c'est les services qui travaillaient pendant qu'on parlait... Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, il y a bien 7 places effectivement qui ont été créés. Y en a déjà 3.

Mr Molino : On parlait de quatre, il y en avait 3. D'accord.

Mr Le Maire : Je vous renvoie la pareille, quand vous votez pas le budget, par contre vous votez les subventions aux associations derrière.

Mr Molino : Oui, mais bon.

Mr Le Maire : Mais si on n'a pas voté le budget, on peut pas les voter les subventions.

Mr Le Rudulier : Ça s'enchaîne.

Mr Molino : C'est le principe. Moi j'ai regardé un petit peu les années précédentes. Alors aujourd'hui on est à 262 emplois pourvus. C'est ça ?

Mr Le Rudulier : Oui.

Mr Molino : En temps complet et des non complets y en a 8, ça fait 270. En 2012, on revient à peu près à ce qu'on était en 2012, puisqu'en 2012 on était à 261 temps complets et 12 non complets. Et en 2013 on était passé à 250 temps complets et 11 non complets.

Mr Egéa : Donc on a embauché 12 personnes.

Mr Molino : Alors ça veut dire qu'effectivement en 2013 la masse salariale avait baissé, il y avait les élections qui arrivaient.

Mr Le Rudulier : Parce que vous liez ça aux élections.

Mr Molino : Ah, un petit peu quand même.

Mr Le Rudulier : Je vous rassure on n'en a pas tué...

Mr Molino : Non, non, non.

Mr Le Rudulier : Je le dis parce que...

Mr Egéa : Là on en a embauché.

Mr Le Rudulier : Ah !

Mr Egéa : De 262 à 250...

Mr Le Rudulier : Il y a eu une réforme des rythmes scolaires, on a du embaucher quand même un certain nombre de personnes.

Mr Egéa : 4.

Mr Le Rudulier : Un peu plus.

Mr Molino : Ce que l'on voit en fait et ce qu'on a dit à plusieurs reprises, c'est que le masse salariale, vous avez vraiment du mal..., une grosse difficulté à la maîtriser. On fait le yoyo, 2013 parce qu'encore une fois il y avait les élections et je maintiens ce que je dis, on a baissé un petit peu, parce qu'il fallait un petit peu rentrer dans les clous et puis c'était porteur encore une fois, c'était porteur au niveau des élections. Et là je vois que... alors c'est très bien pour les employés je veux dire...

Mr Le Maire : Alors moi je voudrais faire une petite parenthèse, derrière le terme de masse salariale, il y a quand même des êtres humains.

Mr Molino : Oui. C'est bien ce que je disais. Je disais que c'est bien pour les personnes.

Mr Le Rudulier : D'accord, mais derrière la masse salariale, y a des services publics.

Mr Molino : Oui.

Mr Le Rudulier : D'accord, de proximité qui est quand même assez qualitatif sur Rognac, tout le monde en convient. D'accord ?

Mr Molino : Ben, y a des services qui ne sont pas ouverts tout le temps, pas tout le monde est content.

Mr Le Rudulier : D'accord. Donc il faut embaucher c'est ce que vous me dites.

Mr Molino : Non, non, non...

Mr Le Rudulier : Ah !

Mr Molino : On a des effectifs pour.

Mr Le Rudulier : Pardon ?

Mr Molino : On a des effectifs pour.

Mr Le Rudulier : Ah, d'accord. Donc il faut les faire travailler plus alors ?

Mr Molino : C'est pas qu'il faut les faire travailler plus...

Mr Le Rudulier : Je sais pas alors...

Mr Molino : Ils vont travailler le temps qu'ils doivent travailler, mais vous dites que les rognacais sont contents des services publics que la ville offre, je vous dis pas forcément tout le monde.

Mr Le Rudulier : D'accord.

Mr Molino : Vous avez peut-être des bons sons de cloche, on en a aussi, mais on en a aussi des mauvais. Je sais pas si les mauvais vous reviennent aux oreilles, voilà c'est tout.

Mr Le Maire : Mais vous savez, on ouvrirait 24h/24 que les gens trouveraient encore à dire.

Mr Molino : Non on exagère, effectivement, 24h/24 c'est impossible, on est bien d'accord.

Mr Egéa : Enfin, la masse salariale a augmenté.

Mr Le Rudulier : La masse salariale, Mr Egéa, c'est une obsession chez vous la masse salariale.

Mr Egéa : Tout à fait.

Mr Le Rudulier : Y a que le 012 qui compte, donc c'est à dire à travers nos modes de gestion...

Mr Egéa : Pour les NAP on a embauché 12 personnes.

Mr Le Rudulier : Pardon ?

Mr Egéa : On est passé à 250 l'année passée à 262, donc c'est pour les rythmes scolaires qu'on a embauché 12 personnes.

Mr Le Rudulier : Attendez, le tableau des effectifs il ne faut pas le voir uniquement de manière arithmétique.

Mr Egéa : C'est des chiffres, moi les chiffres je les vois de manière arithmétiques.

Mr Le Rudulier : Pardon ?

Mr Egéa : Ce sont des chiffres alors moi je les vois de manière arithmétiques, je suis désolé.

Mr Le Rudulier : Ah d'accord.

Mr Egéa : Donc de 250 à 262, ça fait 12 personnes de plus dans les effectifs.

Mr Le Rudulier : Effectivement, et alors.

Mr Egéa : Donc ça fait augmenter la masse salariale.

Mr Le Rudulier : Et Alors ?

Mr Egéa : La question que je veux vous poser, ces 12 personnes vous les avez embauché pour les rythmes scolaires.

Mr Molino : Entre autres.

Mr Le Rudulier : Mais Mr Egéa, oui c'est plus que ça, c'est 16 personnes et on en a perdu 4 mais c'est pas gênant. Mais Mr Egéa, je viens de vous dire qu'on les a embauché en CDD. Les modes de gestion, quant au mois de septembre on va basculer sur un prestataire et qu'on va supprimer 12 postes, ça va faire baisser le chapitre 012, mais ça va faire augmenter le chapitre 011. Vous comprenez la logique.

Mr Egéa : Oui je le sais très bien.

Mr Le Rudulier : Ah. Vous le savez, si c'est pour baisser le chapitre 012 pour exploser les charges à caractère général, pas de soucis. Mais au résultat, sur les dépenses réelles de fonctionnement, elles sont toujours là, vous êtes d'accord ?

Mr Egéa : On verra.

Mr Le Rudulier : Ah on verra. C'est arithmétique, c'est des chiffres c'est des plus et des moins...

Mr Le Maire : C'est aussi arithmétique. Si demain on externalise une prestation, je suis preneur s'il y a une entreprise qui vient me faire la prestation gratis, je la prends. Par contre là, il va falloir la payer la prestation, là on a l'avantage de donner du travail à des rognacais.

Mr Egéa : Faut espérer. Donc on verra au budget où on en sera.

Mr Le Rudulier : Les leviers de réduction de masse salariale, il faut pas se focaliser sur les effectifs. Y a d'autres leviers. Vous les connaissez sans doute car apparemment vous avez une obsession sur la masse salariale, donc vous avez dû travailler le sujet.

Mr Egéa : Je suis pas obsédé que sur la masse salariale, sur le film aussi. Tout à l'heure c'était le film qui m'obsédait, maintenant c'est la masse salariale.

Mr Le Rudulier : Oui c'est ça, et ça revient, la masse salariale à chaque conseil municipal.

Mr Egéa : Parce que la masse salariale ça représente combien du budget de la ville.

Mr le Rudulier : Dites le moi.

Mr Egéa : Non, dites-le vous.

Mr Le Rudulier : 65 %

Mr Egéa : Voilà.

Mr Le Rudulier : Et alors ?

Mr Egéa : 65 % c'est quand même énorme.

Mr Le Rudulier : De dépenses réelles de fonctionnement ?

Mr Egéa : Oui.

Mr Le Rudulier : Mais ça dépend à quel point vous mettez les charges à caractère général ? Si vous avez des charges à caractère général à 45 % et la masse salariale à 55, oui vous allez me dire « c'est bien vous avez baissé la masse salariale », ceci dit, dans les dépenses réelles de fonctionnement vous avez toujours la même somme. C'est ce que je vous explique. Y a pas 36 moyens de réduire la masse salariale. Je suis d'accord avec vous par rapport à notre taux de rigidité, si vous me parlez du taux de rigidité, je suis d'accord avec vous. Mais ne vous polarisez pas uniquement sur les effectifs.

Mr Egéa : Je me suis pas polariser que sur les effectifs, je vous signale juste qu'ils augmentent là.

Mr Le Rudulier : Y a 2 notions, y a la notion d'effectifs et la notion de masse salariale et c'est beaucoup plus complexe que de ramener la masse salariale aux effectifs.

Mr Egéa : On dirait que lorsque je vous dis que vous augmentez les effectifs, ça vous contrarie.

Mr Le Rudulier : Ah pas du tout, c'est vous qui revenez sans arrêt sur la masse salariale, pas moi.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapport n°21 : Modification de la délibération n°13085 du conseil municipal du 18 décembre 2013 relative au régime indemnitaire de la collectivité.

Mr Le Rudulier : Alors c'est un rapport qui va s'en doute faire plaisir à Mr Egéa.

Mr Egéa : J'ai bien fait de venir ce soir.

Mr Le Rudulier : Vous parliez de la masse salariale, je vais vous donner un levier de réduction de la masse salariale, vous m'avez tendu la perche je vous répond directement, ça se succède, les rapports se succèdent et malheureusement on répond à votre questions au fur et à mesure. Parce que l'absentéisme, grosso modo, pour raison de santé et maladie ordinaire devient véritablement un problème structurel pour la fonction publique territoriale dans sa globalité. Par conséquent la prise en compte de l'absence au niveau du travail pour raison de santé, doit faire partie du « toute gestion efficace des ressources humaines ». A ce titre, nous avons demandé au service ressources humaines une étude rétroactive dont l'objectif revêt différents aspects. Les tendances actuelles du niveau d'absentéisme, les perspectives et les conséquences, tant financières qu'humaines. Tout ceci dans le but de donner des points de repères et des outils d'analyse pour définir des mesures adaptées à notre propre contexte. Le propre contexte de la commune de Rognac, il est le suivant. Les chiffres de l'étude de l'absentéisme menée de 2008 à mi-septembre 2014 appellent le commentaire suivant : le nombre de jours d'absence en maladie ordinaire est en constante augmentation depuis 2008, l'exception de l'année 2012, infléchissement s'expliquant notamment par l'effet du jour de carence mis en œuvre par le précédent gouvernement. Le nombre de jours d'absence pour maladie ordinaire est passé de 2541 jours en 2008 pour atteindre 5849 jours en 2013. Les arrêts sont de plus en plus nombreux et de durée plus longue. Ainsi, le taux d'absentéisme pour maladie ordinaire, je reste que sur la maladie ordinaire, constaté en 2008 est de 3,7% a atteint 9,3% en 2013. A noter également que la durée moyenne d'arrêt pour maladie ordinaire est de 10 jours. Par ailleurs, s'agissant des causes de l'absentéisme, je tiens à préciser qu'il n'existe pas un, mais plusieurs absentéismes. Des causes intrinsèques à l'agent, la santé, l'âge, la saisonnalité, conciliation vie privée-vie au travail (trajets, enfants malades etc...), et des causes liées aux conditions de travail, l'organisation du service, la motivation, la pénibilité également des tâches, le management et le climat social. Néanmoins, des conséquences financières sur la chapitre 012, Mr Egéa, non négligeables pèsent donc sur la collectivité, puisqu'il y a un maintien du versement du salaire. Mais je vous donnerai les chiffres, Mr Egéa, et vous verrez c'est quand même un levier assez important pour faire baisser notre chapitre 012. Le versement du salaire chargé à plein traitement pendant les 3 mois d'absence, plus 9 à demi traitement. Sachant également que le cout du remplacement éventuel a été estimé par les services, en moyenne à 2000 € par mois. Au regard de ces éléments, nous vous proposons de modifier le régime indemnitaire des agents à partir du 1^{er} janvier 2015 par les règles suivantes. Si l'agent dépasse un quota de 15 jours de maladie ordinaire calculé en jours cumulés glissants une année, ce dernier verra son régime indemnitaire diminué de 50 % du montant normal mensuel, je parle du régime indemnitaire mensuel, à compter de la date de constatation du dépassement du quota de 15 jours. Au-delà de 30 jours de maladie ordinaire, le régime indemnitaire sera supprimé totalement à compter de la date de constatation du dépassement de 30 jours d'absence. L'objectif étant, à travers cette mesure incitative, de faire la chasse à l'absentéisme dit de confort qui, même s'il n'est pas la cause la plus importante, ne peut être ni ignoré, ni toléré. Aussi, d'autres facteurs seront développés pour faire face à ce fléau qui touche l'ensemble des collectivités territoriales, des facteurs notamment humains, on a vu l'aspect financier, je pense précisément à la mise en œuvre d'une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, au développement de véritables parcours individuels professionnels, au renforcement et à l'accompagnement du rôle des managers et à la réaffirmation du rôle primordial de l'agent de prévention pour les métiers les plus pénibles. Voilà.

Mme Lambrechts : J'ai une déclaration à faire par rapport à ce chapitre.

Mr Le Maire : Oui.

Mme Lambrechts : Parce que même si je suis assez d'accord sur l'étude qui sépare d'une part les aspects humains et les aspects ensuite fonctionnels, justement il y a beaucoup de choses à en dire. Donc par rapport justement à l'absentéisme, il est vrai que c'est un problème grave qui ne doit pas être pris à la légère, parce que dans la majorité des cas il relève d'un stress important au travail, d'une souffrance due au manque de personnels, à une mauvaise organisation du travail, à des contraintes de temps mal prises en compte. Ce constat, au plan national, a amené à la signature d'un accord relatif à la prévention des risques psycho-sociaux dans la fonction publique le 22 octobre 2013. Donc en effet, si les risques psycho-sociaux sont préjudiciables pour la santé des agents, ce qui serait en soit largement suffisant pour les prévenir, ils le sont également sur un terme économique pour les collectivités et les employeurs, et on est bien d'accord là-dessus. En 2007, l'INRS a estimé le coût financier du stress en France, entre 2 et 3 milliards d'euros par an à minima. Prendre en compte les coûts directs en dépenses de soins et les coûts indirects liés à l'absentéisme justement, aux cessations d'activité et aux décès prématurés, le tout confondu. L'Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au travail s'est aussi exprimée sur ce sujet, en expliquant que le stress occasionné par le travail est l'un des principaux défis que doit relever la politique aujourd'hui en matière de santé et de sécurité en Europe. Presque 1 travailleur sur 4 en souffre et les études indiquent que le stress est à l'origine de 50 à 60 % de l'absentéisme dans les collectivités. Cela représente des coûts énormes, tant en terme de souffrance humaine, qu'en raison de la réduction des performances économiques. A l'échelle d'une unité de travail ou d'un service, ce qui nous incombe, l'observation montre qu'une situation dégradée sur le plan des risques psycho-sociaux, se traduit par un absentéisme de courte durée, mais plus fréquent, mais aussi par des absences souvent longues qu'on observe dans des situations de harcèlement, lorsque l'ambiance professionnelle dans le service est tout particulièrement mauvaise, ou les conditions de l'exercice de l'activité professionnelle particulièrement pénibles, ça rejoint ce que vous disiez. Ça englobe le travail fractionné, les déplacements fréquents le temps de travail compressé, qui sont des contraintes que vivent au quotidien une majorité des salariés de la ville, y compris à Rognac. D'ailleurs, je voudrais savoir combien d'élus se sont déplacés sur site et dans les services pour contrôler les conditions de travail des agents et notamment sur les déplacements non pris en compte forcément dans le temps de travail, qui rajoute un stress et une pression sur les agents. On parle pas encore de la reconnaissance et de la valorisation personnelle, dans les promotions qui constituent souvent un point d'or dans le « mal vivre » au travail. Depuis les accords de 2013, un plan de prévention et d'évaluation des risques psycho-sociaux a-t-il été mis en place dans la collectivité, en lien avec le CHSCT ? Et si oui, quels sont les taux d'absentéisme ? Ça vous nous l'avez donné. Donc le taux d'absentéisme pour raison de santé, selon les catégories d'agents concernés, le taux de rotation des agents, le taux de visite sur demande à la médecine de prévention ? Donc pour rappel, les employeurs de la fonction publique sont soumis en matière de santé et de sécurité au travail, aux mêmes exigences que les autres employeurs en vertu des normes définies au niveau européen. Egalement, sauf aux dispositions spécifiques à leurs mesures de transpositions écrites en droit français dans la quatrième partie du code du travail. Donc pour la fonction publique territoriale le décret du 10 juin 1985 prévoit dans son article 2.1, que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. Pour ces raisons et après étude du tableau des mises à jour, on se rend compte qu'il y a quand même 41 postes non pourvus, n'en déplaise à Mr Egéa... Si les salariés de la mairie vivent mal leur condition de travail, ils sont amenés à être souvent en maladie, y a peut-être des solutions à tirer de ces postes vacants, avec un étoffement de certains services qui pourrait aider justement à éviter ce stress. D'autre part, effectivement l'exemple qui est donné pour les agents que j'ai relevé sur les 45 minutes de travail au niveau du ménage, c'est peut être aussi des pistes à vérifier. Donc au vu de ces éléments je propose que les

sanctions visant à amputer le régime indemnitaire, et il faudrait savoir quelles sont les primes concernées, est ce que c'est l'ensemble des primes ?

Mr Le Rudulier : C'est l'ensemble du régime indemnitaire.

Mme Lambrechts : L'ensemble du régime indemnitaire, donc moi je demande à ce que ce soit tout simplement rejeté. Et donc, pour ne pas impacter les agents déjà lourdement impactés par le gel des salaires des fonctionnaires depuis l'été 2010 et qui est confirmé à nouveau jusqu'en 2017 par le projet de finances 2015. En concertation avec les acteurs du dialogue social de la collectivité, des élus responsables des services, les agents, les représentants du personnel et le CHSCT, je demande justement à ce que ce soit ces pistes-là qui soient explorées et mises en œuvre, plutôt que d'amputer le revenu des agents. Donc tous les abus effectivement qui sont sous-entendus par cette mesure, et je suppose évidemment qu'il y en a, ça je veux bien le croire, ne doivent pas être le prétexte à une nouvelle atteinte au pouvoir d'achat des fonctionnaires. S'ils sont avérés, ils doivent être réglés directement avec ces agents, que vous avez le pouvoir de contrôler. Je ne pense pas que ce soit l'intégralité des agents qui abusent de ces arrêts maladie, s'il y en a qui sont précis et qui sont connus, à ce moment-là on le gère directement avec eux, y a des mesures qui existent pour ça. Parce qu'une décision, telle qu'elle est proposée risque de renforcer encore plus le mal-être de certains agents déjà fragilisés. Faut savoir que bien souvent ce sont souvent des femmes, enfin je connais pas exactement l'analyse que vous avez fait de ces arrêts maladie, mais je sais qu'en général dans les collectivités c'est souvent les femmes qui sont aux ménages dans les écoles et dans les services publics, qui sont plus concernées par ces mesures-là. Donc c'est des agents qui sont déjà fragilisés de par les aspects sociaux qu'on connaît aujourd'hui et les difficultés du pouvoir d'achat, donc on s'arrête jamais en maladie par hasard, si y en a certains qui abusent, y en a peut-être qui sont vraiment malades.

Mr Le Rudulier : La mesure, on en a discuté avec les syndicats qui ont voté contre dans le cadre du CTP, en toute transparence...

Mme Lambrechts : Le CTP n'est toujours pas signé.

Mr Le Rudulier : Pardon ?

Mme Lambrechts : Je dis d'ailleurs que le PV du CTP n'est toujours pas signé je crois, y compris un vice de forme, mais ça c'est la cerise sur le gâteau...

Mr Le Rudulier : On le signera mais ça c'est pas gênant. Je voulais en revenir par rapport aux seuils, aux nombres de jours notamment au 15 et 30 jours cumulés sur une année glissante.

Mme Lambrechts : 15 jours c'est 2 semaines, ça fait une gastro et une grippe dans l'année.

Mr Le Rudulier : Oui c'est un peu plus quand même parce que cumulé parce que ça peut faire 3 semaines en terme de jours ouvrés, mais peu importe. Ça a été fixé pour cibler « les récidivistes ».

Mme Lambrechts : Justement.

Mr Le Rudulier : Rares sont ceux qui ont une gastro, une grippe plus un rhume dans la même année, premier élément. Deuxième élément par rapport à ça, au plus vous montez, puisque vous parliez des filières et du niveau d'encadrement catégories A, B et C, les plus pénalisés c'est pas les agents de catégorie C en matière de régime indemnitaire.

Mme Lambrechts : Evidemment si c'est les cadres qui ont le maximum de l'enveloppe...

Mr Le Rudulier : Non c'est pas ça, c'est que dans le statut de la fonction publique malheureusement il y a un régime indemnitaire plus conséquent au niveau des catégories A et des catégories B. Donc quand on prend ces mesures-là, y a un devoir d'exemplarité au niveau de l'encadrement par exemple et ça accompagne cette mesure. Maintenant, s'agissant du coût, enfin on parle et ça va faire plaisir à Mr Egéa, je suis désolé de revenir à vous, on a calculé combien ça nous coutait chaque année, puisqu'on est notre propre assureur, en tant que tel on n'est sous couvert du régime de la sécurité sociale, grosso modo on est sur 1 million d'euros.

Mme Lambrechts : Quand même.

Mr Le Rudulier : Je le dis parce que ça a été un travail de la part des ressources humaines assez remarquable, de pointer l'ensemble du coût lié à l'absence en tant que tel et le remplacement pour continuer le service public. Donc je serai tenté de dire, et c'est ce qu'on a dit aussi au niveau des syndicats, c'est du gagnant-gagnant. Parce que, et là je rejoins Mr Egéa, à un moment donné quand vous avez une masse salariale assez importante, les mesures individuelles que vous pouvez essayer d'appliquer pour tel ou tel agent par rapport à son travail par rapport au mérite etc..., on ne peut plus les mettre en œuvre.

Mme Lambrechts : Pourquoi ?

Mr Le Rudulier : Parce que vous arrivez à un taux de masse salariale qui est assez important.

Mme Lambrechts : Pour moi y a un problème.

Mr Le Rudulier : Lié à l'absentéisme.

Mme Lambrechts : Si les agents sont absents c'est pas uniquement parce qu'ils sont tous des tire aux flancs.

Mr Le Rudulier : Pardon ?

Mme Lambrechts : Si les agents sont absents c'est pas uniquement parce que ce sont tous des tire aux flancs.

Mr Le Rudulier : On n'a pas dit ça.

Mme Lambrechts : Les fonctionnaires sont des gens qui ont une conscience professionnelle et ce sont de véritables professionnels, comme le rappelait Madame.

Mr Le Rudulier : On aurait pu prendre cette mesure en disant « Voilà, dès le 1^{er} jour de maladie, on fait un ratio et on applique un pourcentage du style, il y a x % du régime indemnitaire qui tombe ». Là on est sur un forfait, on attend 15 jours de maladie sur une année glissante pour faire un abattement seulement de 50 % et après 30 jours, 100 %.

Mr Le Maire : 15 jours ça fait 3 semaines.

Mr Le Rudulier : 3 semaines oui.

Mme Lambrechts : Oui mais 3 semaines d'arrêt maladie dans une année, c'est pas non plus extraordinaire.

Mme Pugliese : En fait vous avez parlé de régime indemnitaire, donc de primes.

Mr Le Rudulier : Oui.

Mme Pugliese : Mais ces primes correspondent à quoi ? Y a plusieurs primes, y en a qu'une ? Par mois ?

Mr Le Rudulier : Par mois, oui. C'est le régime indemnitaire mensuel.

Mme Pugliese : D'accord.

Mme Lambrechts : Et le taux moyen du régime indemnitaire sur la commune par catégorie, vous l'avez ?

Mr Le Rudulier : Non, je l'ai pas là précisément.

Mme Lambrechts : Ce serait intéressant de le connaître. Parce que, à mon avis ça va pas...

Mr Le Rudulier : Ca va pas quoi ?

Mme Lambrechts : Je pense pas que le régime indemnitaire soit extrêmement élevé pour les petites catégories.

Mr Le Rudulier : Là encore, on fait pas ça pour gagner de l'argent.

Mme Lambrechts : Ah, vous nous dites que c'est pour combler le trou.

Mr Le Rudulier : Non, mais sur la mesure en elle-même, on a estimé combien ça va « nous rapporter » au niveau de notre budget, c'est pas la question. C'est des mesures incitatives pour limiter l'absentéisme, c'est tout.

Mme Lambrechts : Sanctionner les agents qui abusent, ça peut être une mesure incitative.

Mr Le Maire : Mais comment on fait ?

Mr Le Rudulier : Comment on fait pour savoir les agents qui abusent ?

Mme Straudo : Mais sur quelle base on se fixe pour connaître les gens qui abusent ?

Mr Le Maire : En CTP on m'a proposé, j'ai demandé à ce qu'on me donne la méthode, j'attends toujours.

Mme Lambrechts : Y a les contrôles.

Mr Le Rudulier : On en fait des contrôles.

Mr Le Maire : Sachant que quand on fait un contrôle, le médecin contrôleur confirme dans 99,9% des cas...

Mme Lambrechts : Le bien-fondé de l'arrêt.

Mr Le Maire : Non, pas le bien-fondé de l'arrêt, ce qu'a décidé son confrère.

Mme Clisson : Y a quand même une chose c'est 2012, il y a eu une baisse des arrêts maladie, c'est une relation de cause à effet.

Mr Molino : C'est le jour de carence

Mme Clisson : Quand même.

Mme Lambrechts : On rembourse plus les médicaments dans certains cas, c'est pas Mr Guillaume qui va dire le contraire, les gens se soignent moins, effectivement on fait des économies. Est-ce que c'est la solution ? On peut toujours trouver des mauvaises raisons.

Mr Le Rudulier : Là encore, et pour bien comprendre, l'objectif c'est d'avoir des mesures incitatives avant de prendre son arrêt, pour les récidivistes ils vont y réfléchir à

plusieurs fois. Et la notion d'année glissante est faite pour qu'ils ne puissent en aucun cas, ou alors il faut sortir un tableur Excel, calculer précisément quand est ce qu'ils peuvent reprendre ou pas. Ya que le service des ressources humaines qui a ce logiciel.

Mme Lambrechts : C'est les années glissantes.

Mr Le Rudulier : Oui.

Mr Daret : S'il vous plait. Ce soir je vais me faire le représentant du privé. Je plains les pauvres salariés du privé.

Mme Lambrechts : Ah bon ?

Mr Daret : Les artisans, les commerçants, ceux qui n'ont pas tous les moyens comme les fonctionnaires ont, de s'arrêter de travailler quand ils sont malades.

Mme Lambrechts : Ils ont souvent pas les mêmes revenus non plus.

Mr Daret : Ca, ils n'ont pas la sécurité sociale.

Mr Le Maire : Ils font pas les mêmes heures non plus, je sais de quoi je parle là.

Mr Daret, ils n'ont pas la sécurité de l'emploi non plus. Alors s'il vous plait, pensez à ceux qui vont bosser tous les matins et qui sont pas sûr de pouvoir avoir le boulot le lendemain matin.

Mme Lambrechts : Et est-ce que c'est en opposant les salariés entre eux qu'on va régler le problème. A mon avis non.

Mr Le Maire : Mais c'est pas pour les opposer.

Mr Le Rudulier : On les oppose pas les salariés. C'est des mesures individuelles, c'est par rapport au comportement individuel de l'agent.

Mme Lambrechts : Non mais bon, regarder ce qui se passe à côté et les problèmes qui se passent à côté, je vois pas en quoi...

Mr Daret : Arrêtez de regarder toujours dans la même direction, y a des gens autour de vous qui essayent de bosser et qui, simplement essaye de gagner leur vie.

Mme Lambrechts : Y a aussi des fonctionnaires qui essayent de bosser.

Mr Le Rudulier : On donnera la parole à Mme Pugliese, mais tout à l'heure vous disiez « le pouvoir d'achat des agents, etc... » mais justement, le fait de faire ces mesures incitatives, ça va nous faire diminuer grosso modo, notre budget consacré à la gestion de l'absentéisme et on va pouvoir récompenser, peut-être plus, à travers le régime indemnitaire. Je rappelle que le régime indemnitaire, par définition, c'est la façon de servir la collectivité. Quelqu'un d'absent, je suis désolé, il ne sert pas la collectivité, même si c'est pas de sa faute, voilà, par essence.

Mme Pugliese : Je voudrais essayer de comprendre comment ça va être enlever aux agents. Ça va être lissé sur l'année tous les mois ? C'est à dire que par exemple l'agent qui va s'arrêter 15 jours au mois de février, du 1^{er} au 15 février, on va lui lever son indemnité au mois de février ou on va lui lever toute l'année jusqu'au mois de février de l'année d'après ?

Mr Le Rudulier : Non, non, c'est sur année glissante. C'est à dire que c'est un cumul qui va être fait au jour le jour sur une année glissante.

Mme Pugliese : Oui.

Mr Le Rudulier : Par exemple si vous avez un arrêt, vous prenez 15 jours au mois de février, 15 jours cumulés, vous n'avez aucun impact sur le régime indemnitaire, puisque c'est au 16^{ème} jour.

Mme Pugliese : D'accord.

Mr Le Rudulier : Donc 15 jours au mois de février et il se peut qu'au mois d'avril malheureusement vous ayez une bronchite et que ça dure une semaine. Eh bien, en fait on va, dès l'appel du mois de mai on va faire cet abattement et on va attendre, on va décrémente...

Mr Egéa : Pendant un an.

Mr Le Rudulier : ... juin, juillet jusqu'à février de l'année prochaine.

Mme Lambrechts : D'accord, donc on enlève au salarié tous les mois.

Mr Le Rudulier : Oui.

Mr Molino : Pendant un an, sauf s'il n'a pas pris d'autres arrêts après.

Mr Le Rudulier : C'est pas très complexe, mais tant qu'il a un cumul de 16 jours sur l'année glissante. Dès lors qu'il est à moins 2, il retrouve son régime indemnitaire.

Mme Pugliese : D'accord.

Mr Le Rudulier : C'est pas sur une année calendaire, ce serait trop simple.

Mme Pugliese : Je pensais qu'on lui enlevait, c'est une prime qui est donné tous les mois, donc l'agent est malade au mois d'avril plus de 15 jours, on va lui lever son indemnité sur le mois d'avril mais on lui enlève pas tous les mois.

Mr Le Rudulier : En fait, les récidivistes ne prennent pas 15 jours ou 3 semaines d'affilé, ils prennent là où les périodes sont les plus tendues, voilà donc c'est ce qu'on a voulu marquer comme scénario pour essayer de contenir cet absentéisme que l'on appelle « de confort ».

Mme Pugliese : D'accord, et donc vous allez récupérer de l'argent, est ce que cet argent qui sera récupéré pourra pas être mis dans une enveloppe et reversé aux agents qui sont présents par exemple ?

Mr Le Rudulier : Alors, c'est justement ce qu'on a convenu avec les partenaires sociaux, c'est à dire qu'on fera un point sur l'année budgétaire et que dès lors, une partie de cette manne sera réintégrer dans la PEPS, puisqu'on a une nouvelle PEPS, puisqu'on va abandonner pour tout vous dire le système de notation à compter du 15 janvier 2015. Donc, comme la prime, la prime qui était versée en juin...

Mme Pugliese : Oui c'est toujours la PEPS qui est basée 50% sur la note et 50% sur...

Mr Le Maire : Y aura plus de notes.

Mr Le Rudulier : Pour l'heure en 2015, pour être très clair, la PEPS sera versée dans les mêmes conditions que cette année, puisqu'on aura toujours le système de notation mis en œuvre, puisque les agents sont notés en fin d'année 2014, mais on a convenu avec les syndicats qu'il fallait qu'on travaille sur un nouveau système d'évaluation, et c'est plus l'absentéisme qui primera mais c'est la notion d'évaluation. C'est à dire qu'il n'y aura pas la double peine, on n'est pas non plus stupide en disant « on va abattre le régime indemnitaire mensuel et derrière on leur abat totalement la PEPS ».

Mr Molino : Ce sera plus 50-50 alors ?

Mr Le Rudulier : Ce sera plus 50-50 puisqu'il n'y aura plus de système de notation, donc c'est à travers un système d'évaluation qui reste à co-construire avec les partenaires sociaux, qu'on évaluera l'agent et ça donnera lieu à un calcul plus ou moins arithmétique, enfin nous on le souhaite que ça reste quand même en fonction des critères les plus objectifs possibles pour déterminer la prime au niveau du régime indemnitaire exceptionnelle de juin. Voilà.

Mme Pugliese : Merci.

Mr Le Maire : J'avais fait estimer l'année dernière, sur 13 mois, un agent des services techniques et sur 13 mois, il avait travaillé, tout cumulé, 4 semaines. Je pense que Frédéric reconnaîtra de qui il s'agit.

Mr Le Rudulier : Juste pour répondre et après on te donne la parole, pas de soucis, par rapport à l'estimation qui a pu être faite de manière rétroactive, je précise bien, si on appliquait en 2014 cette règle, si dès le 1^{er} janvier 2014 on avait appliqué cette mesure, le coût correspond au coût de l'enveloppe globale de la PEPS. Donc vous voyez, on pourrait, enfin je dis pas qu'on va la doubler, parce qu'après il faut contenir aussi la masse salariale, ça fait partie de notre objectif, n'est-ce pas Mr Egéa..., pour tout vous dire c'est quand même pas rien au niveau des agents, après y a la notion de statut on peut pas tout faire, malheureusement y a un cadre « réglementaire » qui fait qu'à un moment donné le régime indemnitaire de la personne on va pas le sur exploser, c'est contenu, voilà. Mais pour répondre, c'est pas négligeable, pas du tout négligeable.

Mr Le Maire : Voilà, écoutez, donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°22 : Protection fonctionnelle et juridique. C'est une régularisation ça.

Mr Le Rudulier : Voilà, c'est une assurance que l'on souscrit, un contrat d'assurance pour la protection fonctionnelle et juridique de l'ensemble des agents de la collectivité dans l'exercice de leur fonction. Voilà.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Mr Mazenq, règlement intérieur du Centre d'Animation Municipal.

Mr Mazenq : Jusqu'à présent, il n'y avait pas de règlement intérieur au CAM. Donc, nous avons travaillé avec ma collègue Mme Straudo, les administratifs et moi-même, à la rédaction du présent règlement intérieur qui a, comme ça vous est notifié, qui a pour objet de définir les conditions d'utilisation du CAM. Donc ce règlement a pour objectif de permettre l'utilisation des installations pour la satisfaction pleine et entière de tous, tout en veillant scrupuleusement au respect du matériel et des lieux mis à disposition. Les utilisateurs devront avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engager à en respecter les clauses avant toute mise à disposition effective puisqu'il est soumis à leur signature, à leur approbation en fin de document. Donc je vous demanderai de me faire la grâce de la lecture des 8 pages du document, puisque c'est un peu long. C'est un règlement qui est bâti en fait sur les 2 grandes parties, qui prend en compte successivement les deux grandes parties du CAM, la salle de spectacle et la salle d'activité, en insistant bien sur la sécurité, sur le comportement qu'on doit avoir à l'intérieur du CAM, sur le fonctionnement que doivent avoir les différentes associations ou locataires du CAM, lorsqu'ils en prennent possession. Voilà. Donc, après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur dont il est question.

Mr Chiaramonte : Je voudrais faire une intervention, notamment au niveau du règlement de sécurité, ERP (établissement qui recense du public). Ça fait des années, des mois que je prêche, que j'essaye de faire entendre au moins un bonne parole, c'est que d'un côté il y a le règlement, de l'autre côté il y a des aménagements des

dérogations et des mesures compensatoires. Donc, je vois qu'une fois, les associations vont être mises à contribution, notamment pour tout ce qui est ignifuge, décors et décorations. On a encore oublié la notion de piquet de spectacle. Je m'explique. On nous oblige à ignifuger des décors, donc les associations, on a quelques galas par an où on met 2 morceaux de tissus, 1 morceau de carton et un morceau de bois. Donc il faut acheter des produits, c'est entre 300 et 500 euros parce qu'il faut un produit pour le carton, un produit pour le carton et un tissu pour le bois. Il faut fournir le certificat. Il faut, si on achète un morceau de bois il va falloir donner un certificat de classement au feu, donc je peux plus aller à Gadec aller acheter une planche de bois, il va falloir que j'aille dans un magasin spécialisé pour avoir un certificat qui va bien. La mesure compensatoire c'est de mettre un piquet spectacle, ça a toujours existé et on a encore omis de le mettre. Donc un piquet spectacle une personne qui est dédiée, extérieure au SIAP, au service de sécurité interne, qui est là, qui a toutes ses attestations, sa formation, qui vient avec son moyen individuel de lutte contre le feu, un extincteur à jours, classé, avec tout ce qu'il faut, et qui surveille uniquement ce qui se passe sur scène. Donc ça, ça a été encore omis et après quand je vois qu'il y a un sapin de 4 mètres de haut, tout en résineux qui est extrêmement inflammable, toutes les années, est ce que ce sapin est ignifugé ? Est-ce que quand il y a des troupes de spectacles, ou vous achetez un spectacle, les décors sont ignifugés ? Et est ce qu'on demande au prestataire qui vient faire un spectacle, est ce que ses décors sont ignifugés ? Ça m'étonnerait. Voilà. Donc, nous interdire l'utilisation de lisseur à cheveux, de bombes à laque, de déodorant...

Mr Mazenq : Ca on ne l'interdit pas, sauf que c'est dans les studios, tu peux toujours t'en servir dans les studios.

Mr Chiaramonte : On parle sur la scène. Ça veut dire que quand il y a un spectacle, les gens peuvent plus se maquiller ou se coiffer.

Mr Mazenq : Véronique, vas-y je t'en prie.

Mme Straudo : On a mis à disposition et on en a parlé aux associations qui occupent le CAM, nous allons mettre à disposition un local où les petites vont pouvoir utiliser leur lisseur à cheveux. C'est extrêmement dangereux, on sait que toutes les gamines, toutes les ados en ont un et l'amènent. Le problème c'est qu'elles le prennent, elles se font les plaques, parce que ça c'est incontournable, elles le posent, c'est branché. Alors, un, est ce qu'elles l'ont bien éteint ? Deuxièmement, elles les posent, moi je l'ai vécu de l'intérieur donc je peux en parler, elles le posent sur leurs sacs de fringue, deux.

Mr Chiaramonte : Y a des mesures compensatoires parce qu'on va mettre une zone.

Mme Straudo : Tu sais comment ça se passe derrière. C'est très compliqué.

Mr Chiaramonte : Après...

Mr Straudo : Après, les plaques, si en plein milieu du spectacle tu te retrouves avec le système incendie qui se met en route tu seras moyennement content aussi.

Mr Chiaramonte : Les détecteurs incendie c'est fait pour détecter une température et un gaz, et une fumée pardon. Une bombe de laque c'est un gaz, ça n'a rien à voir avec de la détection incendie, je suis désolé, techniquement c'est incompatible.

Mme Straudo : Ca c'est toi qui le dis.

Mr Chiaramonte : Moi je veux dire attention, il y a la solution du piquet de spectacle et vous ne l'avez toujours pas pris en compte. C'est regrettable.

Mr Mazenq : C'est le premier règlement, donc c'est toujours...

Mr Chiaramonte : Ca fait au moins, 3-4 ans que dit, attention y a des mesures compensatoires, qu'il existe le piquet de spectacle et ça a été encore zappé, une fois de plus. Ça veut dire qu'on va encore engager des frais pour des galas où y a deux morceaux de cartons et un morceau de bois.

Mr Le Rudulier : Le piquet de spectacle, il est financé par la commune, c'est ça ?

Mr Chiaramonte : Non, non, non, y a le SIAP, c'est à dire le service que la municipalité nous met et place et nous facture, le piquet de spectacle ça peut être moi, je vous donne mes attestations, je vous donne ma formation, je vous donne ma compétence, je me mets sur scène, dans les rues et je ne suis là que pour surveiller avec mon extincteur ce qui se passe sur scène. C'est ce qu'on appelle le piquet de spectacle, ça a toujours existé, ça n'a rien à voir avec le service incendie, donc il suffit...

Mr Le Rudulier : Je remets pas en cause ça.

Mr Chiaramonte : Il suffit d'accepter que le piquet de spectacle soit présent pendant les galas. Je peux même me mettre à disposition des autres associations.

Mr Lacave : Qui c'est qui finance ?

Mme Bajoux : C'était ma question.

Mr Chiaramonte : Mais je suis bénévole, qui c'est qui finance ? C'est moi. Qui c'est qui fait le piquet de spectacle ?

Mme Bajoux : C'était juste une question.

Mr Chiaramonte : Ca fait des années que je me bats pour ça et je suis pas entendu.

Mr Le Rudulier : Parce que tu as les habilitations pour.

Mr Chiaramonte : Mais je peux me mettre à disposition des autres associations. Vous vous rendez compte d'acheter...

Mr Le Rudulier : Bénévolement ?

Mr Chiaramonte : Bénévolement mais y a pas de soucis, on est là dans le bénévolat.

Mr Le Rudulier : On n'a pas besoin d'embaucher derrière ?

Mr Chiaramonte : Non.

Mr Le Rudulier : Sinon Mr Egéa va pas être d'accord.

Mr Chiaramonte : Soyons sérieux. Acheter des bombes pour ignifuger un morceau de carton et un tissu c'est entre 300 et 500 euros, on a autre chose à dépenser alors qu'il y a des mesures compensatoires. Je le dis depuis des années. Ça a été zappé.

Mr Le Rudulier : Là-dessus, il faut souligner quand même que c'est le premier intérieur.

Mr Mazenq : Y en avait pas avant.

Mr Le Rudulier : Y en avait pas avant, tout règlement est amendable...

Mr Chiaramonte : Sauf que vous nous imposez quand même les ignifuges pour les décors sauf que c'était pas obligatoire.

Mr Le Rudulier : Gilbert, c'est quand le drame arrive qu'on va chercher les responsabilités et là ça va se compliquer.

Mr Chiaramonte : Dans la sécurité y a quand même des analyses de risques et quand on met en place des mesures compensatoires, je veux dire qu'un piquet spectacle est dédié uniquement à surveiller, voilà.

Mr Le Rudulier : Je remets pas en cause ce que tu dis, je dis soyons prudent quand même.

Mr Chiaramonte : Etre prudent, c'est mon métier d'être prudent. Donc j'analyse tous les risques chaque fois que je fais quelque chose.

Mr Le Rudulier : Là tu parles en tant que Président d'Atlas.

Mr Chiaramonte : Je parle en tant que personne d'association qui ne se fait pas entendre. Et même l'élu, que je suis encore pendant quelques minutes, dit « y a un problème, où on n'entend pas ce qu'est un piquet spectacle ». Je le dis et je le répète depuis au moins 3 ans.

Mme Straudo : Oui mais en même temps, excuse-moi, mais ça veut dire qu'il faudrait que tu sois disponible à chaque gala de chaque association, ce qui ne sera de toutes façons pas possible, ce qui veut dire que là tu es en train de dire que les associations doivent engager des coûts pour former un piquet de spectacle au cas où toi tu ne serais pas là.

Mr Chiaramonte : Je parle de la possibilité, je veux pas dire que je vais faire ça pour toutes les associations. Y en a qui vont bien vouloir aller acheter les matériaux avec les certificats, parce que c'est encore plus dangereux de laisser des personnes qui ne savent pas ce que c'est que de faire de l'ignifuge, de se tromper de bombes, de ne pas l'appliquer correctement, le risque est encore plus accru de faire de l'ignifuge par des gens qui ne savent pas ce que c'est. On va dans le commerce, on achète 3 bombes, on passe 3 bombes et c'est peut-être pas la bonne solution. Donc, je dis, éventuellement, pensez à la solution du piquet spectacle.

Mr Le Rudulier : Ça demande, quand même, une analyse juridique poussée, en tant que telle, nous on n'est pas là pour charger les coûts de fonctionnement des associations à travers l'achat de produits. Si on peut faire autrement et que ça coute moins cher grâce au bénévolat, y a aucun souci. Maintenant, j'émet quand même une condition, c'est une analyse juridique derrière pour qu'on s'assure quand même...

Mr Chiaramonte : Ca marche de partout.

Mr Le Rudulier : Oui, oui, ça marche partout.

Mr Chiaramonte : Vous avez vous-mêmes des compagnies qui vous vendent des spectacles en mettant des piquets spectacles quand les décors ne sont pas ignifugés.

Mr Le Rudulier : Gilbert, je ne remets pas en cause ce que tu dis, mais avant de mettre ça dans un règlement intérieur d'un bâtiment public, juste faire une analyse poussée juridique en tant que telle.

Mr Chiaramonte : Ce que je veux dire, ça fait 3 ans qu'on en parle et ça n'a même pas été évoqué.

Mr Le Rudulier : C'est la première fois que j'en entends parlé moi.

Mr Chiaramonte : Pas au CAM.

Mr Le Rudulier : Ah.

Mr Molino : Bon, on a parlé des associations qui sont majoritairement les personnes morales et physiques qui occupent les locaux, mais comment vous allez faire les

contrôles par rapport spectacles qui viennent, enfin je sais pas, une pièce de théâtre ou autre, pour les gens qui veulent se maquiller, etc... Enfin j'ai lu aussi, pas de déodorant, pas de laque, pas de lisseur à cheveux..., y aura probablement d'autres choses qui seront rajoutées.

Mr Mazenq : Ça fera partie du contrat, tout simplement.

Mr Egéa : Parce que c'est marqué dans l'arrière scène et dans les loges.

Mr Molino : Oui.

Mr Mazenq : Par contre, comme le disais Véronique tout à l'heure, on va mettre à disposition un local, un studio pour que tout ça soit possible. C'est pas une envie de contrarier le fonctionnement des troupes et des associations, pour l'instant on a pris...

Mr Molino : Je peux comprendre votre crainte sécuritaire, elle est tout à fait fondée. Parce que bon, on n'est pas à l'abri effectivement d'un incendie, d'autant plus qu'il y a des enfants qui sont souvent dans les locaux et qui font des spectacles. Simplement, là aussi, il faut peut-être adapter les choses à un certain nombre de besoins, comme le disait Gilbert, y a les piquets de spectacle. Y a peut-être aussi, alors là y avait pas de règlement, au moins y en a un effectivement aujourd'hui on peut le « critiquer » ou tout au moins essayer d'en discuter. Mais il faudra peut-être y apporter des aménagements au fil du temps, mais moi qui suis un peu un béotien de l'activité culturelle et animation dans les salles de spectacle, je trouve que c'est extrêmement technique et c'est extrêmement contraignant. Quand je lis toutes les mesures qu'il y en en matière de sécurité avec toutes les normes à respecter, comment vous allez faire pour vérifier tout cela ? Je me dis, là pour le coup, on va devoir mettre quelqu'un qui va aller vérifier tout ça, de la collectivité qui va vérifier que tout est bien en règle. Eh oui.

Mr Mazenq : Dès l'instant où sur le contrat, les gens qui signent, s'engagent à respecter tout ça, après c'est de leur responsabilité.

Mr Molino : Oui, ça veut dire, vous abonder dans mon sens, ça veut dire qu'on va pas contrôler, on va faire confiance et s'ils foutent le feu et qu'il y a 45 morts, on verra après. Ah non, c'est pas très logique.

Mr Mazenq : Non, mais attendez.

Mr Molino : Ou on fait un règlement avec des normes strictes de sécurité et effectivement on vérifie en amont qu'elles sont bien appliquées pour pas qu'il y ait un risque. Mais si on attend que le risque se produise, je trouve pas ça très opportun quand même.

Mr Mazenq : Attendez, dès l'instant où dans le contrat il est demandé aux utilisateurs, aux locataires de la salle dans ce cas-là, de répondre positivement à toutes les charges qu'on leur demande, qu'on leur impose, après ils le signent le contrat, il en va de leur responsabilité, c'est comme vous quand vous achetez une voiture, vous faites confiance à la norme, à tous ceux qui ont vérifié, vous allez pas vous-même le jour où vous achetez la voiture, démonter les plaquettes..., je veux dire c'est un peu la même chose.

Mr Molino : C'est pas tout à fait la même chose.

Mr Mazenq : Oui.

Mr Molino : Ah non, parce que justement on met à disposition des locaux, on dit « voilà ce qu'il faut respecter », mais s'il y pas de contrôle derrière pour vérifier à minima que ça a été respecté... Si on attend qu'il y ait la catastrophe pour dire « attendez-vous êtes responsable, vous avez pas respecté... », je trouve quand même un peu fort de café.

Mr Mazenq : Je pense que de toute façon, tout le personnel qu'on a, tout le personnel SIAP doit être formé à minima pour pouvoir vérifier si, au moins sur des documents, qu'effectivement le matériel qui est installé au CAM, correspond aux critères qui sont demandés, aux normes qui sont exigées.

Mr Molino : C'est pas ce que vous disiez tout à l'heure, vous disiez que les gens seront responsables.

Mr Mazenq : Mais ils sont quand même responsables.

Mr Molino : On est bien d'accord. Donc à priori il y aura peut-être des contrôles qui seront faits, et ça c'est très bien, c'est parfait. Par contre quand je vois toutes les normes avec les numérotations M02, CCS2... il va falloir faire quand même un petit peu de pédagogie aux associations qui utilisent la salle.

Mr Mazenq : Non mais attendez, effectivement. Mais pour tout vous dire, moi je suis très humble avec ça, je suis allé les chercher ces normes. Moi je suis pas un spécialiste de la sécurité...

Mr Molino : Exactement.

Mr Mazenq : Voilà, quand on nous a dit « attention, les normes européennes, les normes françaises, résistance à la fumée, résistance à l'inflammation... » moi ça fait pas partie de mon quotidien clairement. Donc forcément dès l'instant que le personnel SIAP est formé, tout à l'heure dans les décisions il y avait un stage qui a été effectué..., donc voilà, à priori nous, on l'exige de la part des gens à qui on loue les locaux, le personnel SIAP sera à même de vérifier. D'un autre côté, moi je tiens à vous tranquilliser, à tranquilliser les Président des associations. Un règlement, il est fait pour évoluer, c'est pas marmoréen, c'est pas figé dans le marbre, clairement. D'autant que si on met en place l'Office Municipal de la Culture, de fait il devra évoluer. Donc on entend, Gilbert, ce que tu nous dis. Moi, honnêtement, ça fait 4 ans que tu parles, comme tu le sais ça fait pas 4 ans que je suis aux affaires au CAM. Je sais que tu as abordé ce sujet, Véronique m'en a parlé. Voilà, pour l'instant nous on n'a pas jugé bon, opportun de stipuler la présence du piquet dans le règlement. Après, effectivement, le règlement on verra à l'usage, pour l'instant le règlement c'est ça. Il est soumis à signature des utilisateurs, après on le signe, on le signe pas.

Mr Chiaramonte : Là on est déjà en train de concevoir les spectacles de fin d'année. Donc on a déjà dit « Y a pas de décor cette année ». Ca va empêcher la créativité, ça va empêcher beaucoup de choses, les interconnexions entre les ateliers, y a quand même des répercussions. Et jamais Castorama ou Gadec vous donnera un certificat de classement au feu, c'est pas possible.

Mr Mazenq : Bon, on va partir là-dessus, et à voir, débrief et si vraiment c'est infaisable, encore une fois c'est pas dans le marbre. Pour l'instant le règlement c'est celui-là.

Mr Le Maire : Maintenant, dans un autre ordre d'idée, peut être que je devrais le faire, mais quand il y a un car pour une sortie scolaire, je vais pas demander si le chauffeur a le transport en commun. Je devrais peut être aller le demander.

Mr Molino : Hey vous savez Mr Mazenq...

Mr Mazenq : Non, c'est plus d'actualité.

Mr Molino : Mais ça l'a été.

Mr Mazenq : Ca a été d'actualité de 97 à 2000.

Mr Le Maire : Par contre, quand je m'adresse à, pour ne pas la nommer, puisqu'il n'y en a qu'une sur Rognac, quand je demande à Suma de mettre à disposition des cars. Peut-être je fais confiance en Suma qu'il me mette un chauffeur qui est habilité aussi.

Mr Molino : Enfin, c'est beaucoup plus facile, parce que comme le disait Gilbert, quand vous allez acheter des décors, enfin du matériel pour faire des décors, avoir les certificats c'est pas évident, c'est pas évident de les avoir.

Mme Straudo : Pour vous c'est peut-être pas évident, mais les associations sont quand même très au fait de ce qu'il faut faire et de ce qu'il faut avoir. Vous, vous ne connaissez pas trop ce milieu, je vous assure que les gens qui sont au CAM et les associations comprises, elles connaissent déjà tout ça, elles sont habituées déjà.

Mr Molino : Non, mais ce que je veux dire par là, je parle pas des associations là, je parle des associations qui vont acheter le matériel et pour dire à Castorama, à Leroy Merlin ou au quincailler du coin, « donnez-moi le certificat de sécurité », je suis pas certain qu'ils vont lui sortir. Ils vont dire « attendez monsieur, de quoi vous nous parlez » ou alors ça va prendre des plombes pour les avoir les documents. C'est ça qu'on veut... Alors encore une fois le règlement, il est nouveau, donc y a peut-être des aménagements à faire dans le temps, mais moi qui suis béotien encore une fois, je trouve ça extrêmement contraignant. Ca va peut-être inciter certaines associations de ne plus vouloir venir faire quoi que ce soit, parce qu'il y a trop de contraintes. Je les comprends les contraintes encore une fois. Je les comprends parce que la sécurité, on ne lésine pas avec la sécurité, mais cela dit, c'est lourd. Et les normes sont tellement complexes et puis avoir les documents appropriés, c'est pas si évidemment que ça. Est-ce que vous êtes capables, aujourd'hui, de les sortir quand vous aller acheter un décor ? Moi je suis pas persuadé que vous arriverez à le faire, parce que les vendeurs ne seront pas capables de vous sortir les documents, tout simplement. Eux, ils vont vous dire « allez acheter ailleurs », ils vont vous perdre comme client plutôt que de vous donner le document. Bon, voilà, c'est tout. Après c'est bien d'avoir un règlement qui est spécifique. Avant on c'était les conventions qui régissaient.

Mr Le Rudulier : Absolument.

Mr Molino : On est bien d'accord, là ça a le mérite que tout le monde est mis à la même enseigne.

Mr Mazenq : Les normes, c'est pas nous qui les avons inventées, voilà. Après que ça soit lourd, qu'on tombe un peu, mais après il faudra réguler, voir un petit peu. Encore une fois, c'est pas un désir, croyez nous, d'empêcher les associations de fonctionner ou les spectacles de fonctionner, de louer le CAM.

Mr Molino : Comme je vous l'ai dit, la sécurité prime avant tout, mais après, être aussi strict... Je sais pas Mme Straudo, aujourd'hui allez essayer d'avoir un certificat de sécurité dans un commerce.

Mme Straudo : Je pense pas qu'on soit strict, je pense qu'on respecte les consignes de sécurité, ces consignes sont valables pour nous, elles sont valables pour pleins d'autres, on n'a rien inventé.

Mr Egéa : Aujourd'hui, tous les spectacles que vous organisez correspondent à ces normes.

Mme Straudo : Ecoutez, aujourd'hui, tous les spectacles que nous faisons, nos SIAP, notamment Françoise qui fait très bien son travail, demandent les certificats quand il y a des décors, qu'ils soient ignifugés, oui elle les demande. Oui il lui arrive de refuser des décors quand les associations, ou autres, ne donnent pas les certificats. Mais il en va de sa responsabilité, mais son job elle le connaît bien et elle le fait très bien.

Mr Le Rudulier : C'est ça le problème, après s'il y a des solutions qui, juridiquement, et qui ne remettent pas en cause la sécurité des personnes, pas de soucis.

Mr Molino : Des mesures compensatoires.

Mr Le Rudulier : Ca demande des analyses complémentaires.

Mr Chiaramonte : Jusqu'à présent on nous a dit non, alors qu'on a pas à nous dire non. Y avait quand même la réglementation, elle est faite, elle est aménagée.

Mr Le Rudulier : Moi je découvre le sujet, mais sur le règlement intérieur, vous le dites-vous mêmes, c'est le premier règlement intérieur du Centre d'Animation Municipal, il faut le souligner. Il est peut-être le plus restrictif possible pour pouvoir après l'aménager, au vue des remontées des associations et au vue également des analyses juridiques et en matière de sécurité qu'on va pouvoir mener, pour compléter pour l'amender. Encore une fois, là je rejoins Jean Michel, le but c'est pas d'empêcher les associations d'utiliser le CAM, faudrait être fou pour penser ça. C'est de, avoir toutes les règles de sécurité d'écrites et en même temps, permettre aux associations, avec un accompagnement dans le cadre des SIAP, de pouvoir pratiquer leur loisir et leur passe-temps comme elles le veulent, ou leur spectacle. Mais je pense que Jean Michel et Véronique sont ouverts à toutes propositions, avec des compléments au niveau des études juridiques à ce niveau-là.

Mr Le Maire : Bon écoutez, aujourd'hui ce règlement a le mérite d'exister, voilà. Il est améliorable. On est à l'écoute. Bon, aujourd'hui le règlement, il est là, on va pas... On est à l'écoute de tout ce qu'on pourra améliorer tout en restant dans les critères de sécurité optimum. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mr Molino : On s'abstient, pour les raisons qu'on a évoquées.

Mr Le Rudulier : Pas pour le règlement en lui-même ?

Mr Molino : Non pas pour le règlement en lui-même, mais pour les raisons parce qu'il faut peut-être l'aménager un peu.

Mr Mazenq : Que la contrainte existe, c'est clair. Après, encore une fois, si effectivement on est dans l'impossibilité d'appliquer quelque chose d'aussi rigide, que la sécurité n'en pâtit pas et que juridiquement on puisse trouver une porte de sortie, on serait sot de ne pas le mettre en place. Mais ça va demander une régulation. Pour l'instant il est « béton », on verra ensuite ce qu'il convient de faire après régulation et après fonctionnement.

Mr Molino : D'accord.

Mr Le Maire : Bon, là ça sera plus rapide puisqu'il y a juste une phrase qui va être supprimée. C'est Modification du règlement intérieur de la cantine scolaire. Mme Forte.

Mme Forte : Le service de restauration scolaire est un service facultatif que la ville de Rognac propose aux familles. Les modalités de fonctionnement de la cantine scolaire sont précisées dans le règlement intérieur qui a été approuvé par le Conseil Municipal. Celui-ci doit être modifié car cette année nous avons pu accueillir des enfants qui n'avaient pas encore 3 ans. Or, dans le règlement il est indiqué dans les conditions d'admission « Le restaurant scolaire est ouvert dans la limite des places disponibles aux élèves ayant 3 ans révolus » Or, on va pas pouvoir les empêcher de manger donc je vous demande de modifier le règlement intérieur, à la place nous indiquons « Le restaurant scolaire accueille tous les enfants inscrits, scolarisés dans les groupes scolaires de la Ville ». Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal : D'abroger le règlement intérieur précédent, d'approuver le règlement intérieur de la

cantine scolaire modifié, et d'autoriser le Maire à le signer. Est-ce que vous avez des questions ?

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Mr Molino : Je peux, excusez-moi, mais j'ai oublié de poser une question, est ce que je peux revenir au dossier précédent ? J'ai simplement une question sur un article que ne comprend pas. Dans l'article 4, le 6^{ème}, où il est écrit « il est possible de prendre une option pour une date déterminée à condition que le demandeur fournisse des indications suffisantes permettant d'évaluer la recevabilité du projet et que ce dernier représente un intérêt communal, l'option est valable 1 mois. » Jusqu'à présent, de mémoire et de ce que j'ai pu entendre des associations qui utilisaient le CAM, il y avait une réunion annuelle qui déterminait les dates, notamment pour les week-ends.

Mr Mazenq : C'est expliqué dans l'article d'avant. Là c'est dans le cas ou vous avez un autre projet...

Mr Molino: Hors des planning.

Mr Mazenq : Hors planning, c'est ça absolument. On n'a aucune raison de refuser...

Mr Molino : Dans une période de libre...

Mr Mazenq : Absolument. Ça se pratique, dans la mesure, parce que vous savez les dates disponibles ne sont pas légions.

Mr Molino : Sont pas légions, on est bien d'accord.

Mme Bajeux : Ca dépend de la nature aussi de la manifestation, si je prends le cas de l'ARCA par exemple, elle n'est pas là ce soir, mais ils souhaitent par exemple sur l'année 2015 réorganiser le salon du mariage. Le salon du mariage, c'est très lourd à organiser. Donc ils ont une réunion au mois de juin pour bloquer les dates, donc là ce que je leur ai demandé c'est d'anticiper. Donc ils doivent faire un courrier auprès des personnes concernées pour anticiper.

Mr Molino : Mais je pense que c'est toutes les associations qui sont confrontées aux mêmes problèmes, enfin aux mêmes « contraintes », dans la mesure on dit que si on quelque chose à faire il faut le dire au mois de septembre ou un peu avant je crois, pour l'année suivante. Ok. Mais bon vous faites bien d'expliquer parce que je comprenais pas très bien, alors qu'il y avait un planning. Ok. Merci.

Mr Le Rudulier : Juste, on revient sur le suivi des décisions. Dialège, c'est un contrat de suivi de consommation au niveau d'EDF.

Mr Molino: D'accord.

Mr Le Rudulier : Voilà.

Mr Molino : Merci.

Mr Le Rudulier : Merci Rolland qui a retrouvé.

Mr Le Maire : Bon ce conseil municipal est terminé, c'est le dernier l'année. Donc je vous souhaite une bonne fin d'année, bonnes fêtes de Noel et puis comme la tradition le veut, puisque moi ça fait 25 ans que je suis élu, ça fait 25 ans que ça se pratique, l'apéritif est offert pour ce dernier conseil municipal.